



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité	1 – 19
Partie 2 Corrections aux cartes	20 – 27
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	28 – 31
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	32 – 44
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	45 – 51

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Renseignement d'origine canadienne - Une étoile (*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin = 1 852 mètres (6,076.1 pieds)

1 mille terrestre = 1 609.3 mètres (5,280 pieds)

1 mètre = 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

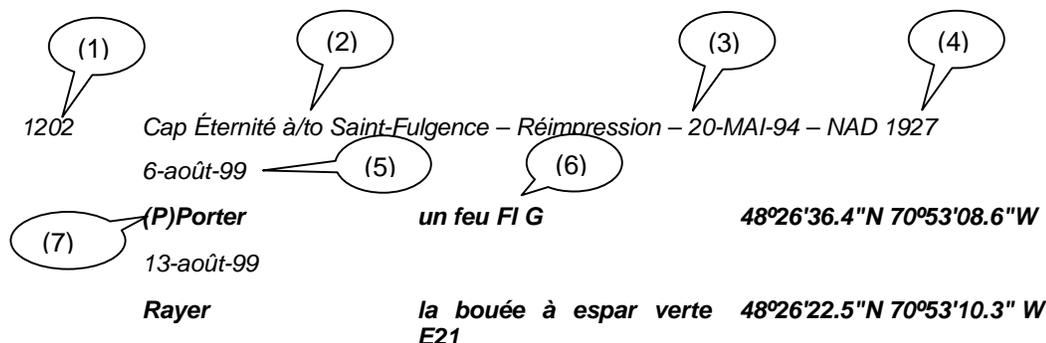
NOTA: This publication is also available in English.

BULLETIN AVIS AUX UTILISATEURS

Par souci d'améliorer les services aux clients, nous nous préparons à apporter les modifications suivantes à l'édition mensuelle des « Avis aux navigateurs » au début du nouveau millénaire.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.



- (1) NUMÉRO DE LA CARTE
- (2) TITRE DE LA CARTE
- (3) DATE DE L'ÉDITION LA PLUS RÉCENTE DE LA CARTE
- (4) NIVEAU DE RÉFÉRENCE
- (5) DATE DE LA CORRECTION HEBDOMADAIRE DE LA CARTE
- (6) MODIFICATION DE LA CARTE
- (7) TYPE D'AVIS

DU NOUVEAU À L'HORIZON

Rapports d'activité

Un rapport d'activité régional ayant pour objet les aides maritimes décrira en détail les activités non encore transposées sur les cartes ni mentionnées dans les publications nautiques. Ces rapports d'activité, qui seront suivis de mises à jour mensuelles, seront publiés à titre de référence seulement. Ils ne justifieront aucun relâchement de la vigilance au cours de la navigation dans les secteurs illustrés. Les cartes et les publications nautiques seront mises à jour le plus rapidement possible en vue de faire état des modifications mentionnées dans ces rapports d'activité.

Liste de diffusion des documents

Une carte de renouvellement d'abonnement aux documents sera jointe à l'édition mensuelle.

Site Internet des Avis aux navigateurs

Publications

Le réseau Internet vous permet d'accéder gratuitement à toutes les publications des « Avis aux navigateurs ». Tous les volumes du « Livre des feux, des bouées et des signaux de brume » et « l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs » sont mis à jour chaque mois.

Profil de l'utilisateur des cartes

Les utilisateurs qui désireraient recevoir par courrier électronique les corrections cartographiques mentionnées dans les « Avis aux navigateurs » peuvent établir à cette fin un compte de « profil d'utilisateur » sur le site.

Présentation hebdomadaire des corrections apportées aux cartes

Les corrections apportées aux cartes seront bientôt présentées chaque semaine sur le site Internet.

Les prochains bulletins vous tiendront au courant de l'instauration de ces nouveautés.

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330, 331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312, 313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314, 315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RECEVEURS DGPS - MISE EN GARDE

Les signaux transmis par le système de positionnement global différentiel (DGPS) de la Garde côtière canadienne comprennent de l'information intégrée conçue pour alerter les usagers de récepteurs DGPS de type utilisateur que le système ne fonctionne pas dans les limites de tolérance ou qu'il est défectueux. Durant les essais, on a constaté que certains récepteurs DGPS de type utilisateur ne peuvent capter l'information adéquatement. Si l'information est mal captée par l'équipement d'un utilisateur, cela peut amener des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec votre fabricant ou votre fournisseur de DGPS pour vous assurer que votre récepteur peut capter correctement l'information relative au bon fonctionnement de la station de référence DGPS.

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

La Garde côtière canadienne a reçu des rapports en mars 1997 concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement ce signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention Aides à la navigation

2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

Position : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.

La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.

KTS : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.

N.M. : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.

Freq. kHz : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .

SS : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.

SNR : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .

DOP (dilution of precision) : Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10

SVCEI / ECDIS : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétro réfléchissant.

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement global par satellite (GPS) qui comprend 20 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en avril 2000.

Ce système de positionnement global différentiel (DGPS) permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
C.P. 5667
St. John's, TN
A1C 5X1

RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
C.P. 1000
Dartmouth, NE
B2Y 3Z8

Téléphone: (902) 426-3151

RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 97/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1) Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2 a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	79 bouées enlevées et 56 bouées converties	19 bouées à convertir (non lumineuses)	nil
2 b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3) Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	8 et un site ne sera plus abandonné	3	nil
4) Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5) Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	5 (dont deux signaux de brume)	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
101 boulevard Champlain
Québec, QC
G1K 7Y7

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives aux programmes maritimes des aides à la navigation se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les navigateurs sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes

Garde côtière canadienne

Ministère des Pêches et Océans

201 Front Street North, suite 703

Sarnia, ON

N7T 8B1

N^{os} de téléphone : (519) 383-1859 / (519) 383-1861

N^o de télécopieur : (519) 383-1989

GRANDS LACS - Niveau d'eaux

La Garde côtière canadienne passe en revue les différents systèmes d'aides à la navigation afin d'être en mesure de développer des plans d'urgence advenant que le niveau d'eau dans le lac Supérieur, le lac Huron et la baie Georgienne baisse au-dessous du niveau géodésique des cartes.

Il sera peut être nécessaire d'effectuer certaines modifications aux aides à la navigation situées dans les chenaux pour petites embarcations ou commerciaux. Les modifications pourront incorporées une ou plusieurs des situations suivantes:

- Repositionnement temporaire de bouées
- Mouillage temporaire de bouées
- Alignements supprimés temporairement
- Rétrécissement temporaire de canaux
- Déplacement temporaire de canaux et bouées enlevées temporairement

Les modifications nécessaires aux aides à la navigation seront effectuées pour ou aussi près que possible de l'ouverture de la saison estivale de navigation 2000.

Les endroits de préoccupation présentement identifiés dans les chenaux pour petites embarcations entre Port Severn, Little Current et le Chenal Nord sont les suivants :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1) Chenal Potato Island | 2) Île Quarry |
| 3) Chenal Big Dog | 4) Route d'alignement de la baie Big David |
| 5) Baie Starvation | 6) Passe Seven Mile |
| 7) Chenal Shebeshekong | 8) Passe Shoal |
| 9) Hangdog | 10) Norgate |
| 11) Chenal Cunninghams | 12) Passe Rogers |
| 13) Chenal Parting | 14) Baie Beaverstone |
| 15) Chenal Lansdowne | |

Les sites spécifiques ainsi que les détails reliés aux modifications seront diffusés au fur et à mesure qu'ils seront revues et identifiés. Selon les priorités, certaines modifications pourront être effectuées avec peu d'avis au préalable.

Toutes les modifications seront diffusés par Avis à la navigation.

L'installation provisoire de panneaux d'avertissement dans les endroits de préoccupation sera peut être considéré.

Les navigateurs sont invités à fournir tout commentaire auprès de leur station radio de la Garde côtière la plus proche ou en communiquant avec l'une des personnes suivantes :

Randy Childerhose ou Mike Phillips - Parry Sound (705) 746-2196

Steve Lear ou Chuck Lemaire - Prescott (613) 925-2865

Al Dion - Surintendant régional - Sarnia (519) 393-1859

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST _____

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST _____

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ PAYS _____
NOUVELLE ADRESSE
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ PAYS _____

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1220	20	L/C 2284	23	6217	27
L/C 1235	1	2289	23	6241	27
1310	1	2291	2	6249	27
1432	20	2292	23	6251	27
1433	20	2312	23	6258	27
2006	1	L/C 4020	23	6259	27
2085	1	4115	23	6268	27
L/C 2120	20	4210	24	6408	2
L/C 2200	20	L/C 4242	24	6409	2
L/C 2201	20	L/C 4340	24	6410	2
2202	20	4595	2	6411	2
2203	20	4598	4	6412	2
2204	21	L/C 4624	2	6415	2
2205	21	L/C 4731	25	6416	2
2225	21	4921	25	6421	3
L/C 2228	21	L/C 5030	25	6422	3
2235	21	5048	25	6423	3
L/C 2243	21,22	5052	25	6424	3
L/C 2244	22	6035	25,26	6425	3
L/C 2245	22	6100	26	6426	3
2250	22	6201	26	6427	3
2251	22	6207	2	6428	3
2261	22	6211	26	6429	3
2274	1	6215	26	6430	3
2283	23	6216	26	6432	3

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
6433	3				
6434	3				
6435	3				
6436	4				
6437	4				
6438	4				
6441	4				
6451	4				
6452	4				
7573	1				
7740	4				
7830	4				
L/C 8015	27				
L/C 8049	27				

INDEX

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modification à l'avis précédent annoncé en avril - Modifications à l'adresse du courrier électronique des publications des Aides radio à la navigation maritime	18
- Modifications à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) - Édition annuelle 2000	28-31
- Modifications à l'édition annuelle des Avis aux Navigateurs 2000	18
- Renseignement concernant l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2000.	18
 PUBLICATION DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA- Nouvelle édition des Instructions nautiques.	19
 RIVIÈRE SAINT-JEAN - STONEY ISLAND - Bouée	19
 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation matricielles..	5
- Cartes - Liste des cartes corrigées à la main.....	6
- Cartes - Liste des cartes non-corrigées à la main.	7
- Cartes marines.....	1
- Dates de l'édition courante des cartes.....	8
 TERRE-NEUVE, CÔTE EST - RENEWS HARBOUR - Bouées.....	19

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT#	PRIX
1. Nouvelles cartes.					
<u>NUNAVUT</u>					
7573	M'Clintock Channel	1:500:000	25-FÉV-00	4	\$20.00
	Limite(s) : 73°30'00" N 94°45'00"W 69°34'00" N 94°45'00"W 69°34'00" N 105°30'00"W 73°30'00" N 105°30'00"W				
2. Nouvelles éditions.					
<u>ST. LAWRENCE RIVER / FLEUVE SAINT-LAURENT</u>					
L/C 1235	POINTE AU BOISVERT À/TO CAP DE LA TÊTE AU CHIEN	1:80:000	31-MAR-00	1	20.00
	NOTA: Cette nouvelle édition incorpore et annule l'avis aux navigateurs 129(P)/97.				
1310	PORT DE MONTRÉAL HARBOUR	1:15:000	24-MAR-00		20.00
	NOTE: Cette nouvelle édition incorpore et annule les Avis aux navigateurs 2308(P)/98, 1736(T)/99, 2112(P)/99, 2130(P)/99 et 2302(P)/99.				
<u>LAKE ONTARIO / LAC ONTARIO</u>					
2006	UPPER GAP TO/À TELEGRAPH NARROWS	1:30:000	31-MAR-00	3	20.00
	NOTE: Cette nouvelle édition incorpore et annule l'avis aux navigateurs 2006-2000-03-31(P) (carte-année-mois-jour-préliminaire) et est touchée par l'Avis aux navigateurs 602(P)/96.				
2085	TORONTO HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES	1:15:000	18-FEV-00	3	20.00
	NOTE: Cette nouvelle édition incorpore et annule l'Avis aux navigateurs 506(T)/98 et est touchée par les Avis aux navigateurs 683(P)/95 et 739(P)/95.				
<u>LAKE HURON / LAC HURON</u>					
2274	CAPE HURD TO TOBERMORY AND COVE ISLAND	1:15:000	07-AVR-00	3	20.00

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT#	PRIX
2. Nouvelles éditions.					
2291	GODERICH TO/À CHANTRY ISLAND	1:90:000	31-MAR-00	3	\$20.00
	NOTE: Cette nouvelle édition est touché par l'Avis aux navigateurs 178(P)/94. L'Avis 769(T)/91 est toujours en vigueur même s'il ne s'applique plus à cette carte mais il touche l'annexe graphique annoncée pour la carte 2228, figurant dans la partie 2 de cette édition.				
<u>NEWFOUNDLAND / TERRE-NEUVE</u>					
4595	BAY OF EXPLOITS - SHEET 1 (NORTH)	1:24:500	31-MAR-00	1	20.00
L/C 4624	LONG ISLAND TO ST. LAWRENCE HARBOURS	1:80:000	07-JAN-00	1	20.00
	NOTE: Cette nouvelle édition incorpore l'Avis aux navigateurs 356(P)/90 et incorpore et annule l'Avis aux navigateurs 323(P)/88.				
<u>MANITOBA</u>					
6207	SLAVE FALLS TO/À EAGLENEST LAKE	1:50:000	24-MAR-00	3	15.00
<u>NORTHWEST TERRITORIES / TERRITOIRES DU NORD-OUEST</u>					
6408	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 233 TO KILOMETRE 301 - CACHE ISLAND TO RABBITSKIN RIVER	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6409	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 300 TO KILOMETRE 330 - RABBITSKIN RIVER TO FORT SIMPSON	1:25:000	12-MAI-00	3	12.00
6410	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 330 TO KILOMETRE 390 - FORT SIMPSON TO TRAIL RIVER	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6411	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 390 TO KILOMETRE 460 - TRAIL RIVER TO CAMSELL BEND	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6412	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 460 TO KILOMETRE 510 - CAMSELL BEND TO MCGERN ISLAND	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6415	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 650 TO KILOMETRE 730 - THREE FINGER CREEK TO SALINE ISLAND	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6416	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 730 TO KILOMETRE 810 - SALINE ISLAND TO POLICE ISLAND	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT#	PRIX
2. Nouvelles éditions.					
6421	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1040 TO KILOMETRE 1100 - HARDIE ISLAND TO FORT GOOD HOPE	1:50:000	12-MAI-00	3	\$12.00
6422	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1100 TO KILOMETRE 1180 - FORT GOOD HOPE TO ASKEW ISLANDS	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6423	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1180 TO KILOMETRE 1240 - ASKEW ISLANDS TO BRYAN ISLAND	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6424	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1240 TO KILOMETRE 1325 - BRYAN ISLAND TO TRAVAILLANT RIVER	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6425	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1325 TO KILOMETRE 1400 - TRAVAILLANT RIVER TO ADAM CABIN CREEK	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6426	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1400 TO KILOMETRE 1480 - ADAM CABIN CREEK TO POINT SEPARATION	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6427	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1480 TO KILOMETRE 1540 - POINT SEPARATION TO AKLAVIK CHANNEL	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6428	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1530 TO KILOMETRE 1590 - AKLAVIK CHANNEL TO NAPOIAK CHANNEL INCLUDING AKLAVIK CHANNEL TO AKLAVIK - KILOMETRE 1530 TO KILOMETRE 1597	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6429	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1580 TO KILOMETRE 1645 - INCLUDING EAST CHANNEL - INUVIK TO KILOMETRE 1645	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6430	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1645 TO KILOMETRE 1710 - EAST CHANNEL	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6432	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1500 TO INUVIK - EAST CHANNEL	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6433	MACKENZIE RIVER - WEST CHANNEL, AKLAVIK TO SHALLOW BAY	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6434	MACKENZIE RIVER - REINDEER CHANNEL, TUNUNUK POINT TO SHALLOW BAY	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6435	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1670 TO KILOMETRE 1730 - MIDDLE CHANNEL, TUNUNUK POINT TO MACKENZIE BAY	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT#	PRIX
2. Nouvelles éditions.					
<u>NORTHWEST TERRITORIES / TERRITOIRES DU NORD-OUEST</u>					
6436	MACKENZIE RIVER - KILOMETRE 1590 TO KILOMETRE 1650 - NAPOIAK CHANNEL INCLUDING SCHOONER AND TAYLOR CHANNELS	1:50:000	12-MAI-00	3	\$12.00
6437	MACKENZIE DELTA-PEEL CHANNEL, INCLUDING HUSKY AND PHILIPS CHANNELS	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6438	PEEL RIVER-MACKENZIE RIVER TO ROAD ISLAND	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6441	MACKENZIE RIVER - WEST CHANNEL INCLUDING ANDERTON, MINISTICOOG AND MOOSE CHANNELS TO SHOALWATER BAY	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00
6451	MACKENZIE RIVER - SANS SAULT RAPIDS	1:20:000	12-MAI-00	3	12.00
6452	MACKENZIE RIVER/FLEUVE MACKENZIE - KILOMETRE/KILOMÈTRE 0-58	1:50:000	12-MAI-00	3	12.00

3. Cartes retirées en permanence.

<u>CARTES</u>	<u>TITRE</u>	<u>LORS DE LA PUBLICATION DE LA CARTE</u>
4598	BAY OF EXPLOITS - SHEET IV (NORTHEAST)	4595
7740	M'CLINTOCK CHANNEL, LARSEN SOUND AND/ET FRANKLIN STRAIT	7573
7830	CORNWALLIS ISLAND TO STEFANSSON ISLAND	7573

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation matricielles.

Nota: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de:

Nautical Data International Inc.

B.P. 127, Station C

St. John's, Terre-Neuve

A1C 5H5

Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634

Télécopieur: 709-576-0636

(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

CARTES	TITRE & MATIÈRES	DATED	PRICE
1. Nouvelles cartes.			
<u>HUDSON BAY / BAIE D'HUDSON</u>			
5400R/M	Cape Churchill to Egg River	23 avril/82	Voir Nota (2)
5471R/M	Port Harrison (Inouckjouac) & Approaches	04 déc./81	Voir Nota (2)
5640R/M	Churchill Harbour	22 avril/94	Voir Nota (2)
<u>JAMES BAY / BAIE JAMES</u>			
5720R/M	Approaches to Chisasibi	22 avril/94	Voir Nota (2)
5860R/M	Approaches to Moose River	14 mai/76	Voir Nota (2)
5861R/M	Ship Sands Island to Moosonee	14 mai/76	Voir Nota (2)
<u>LAKE WINNIPEG / LAC WINNIPEG</u>			
6258R/M	Montréal Point to/à Kettle Island	30 déc./88	Voir Nota (2)
<u>NORTHWEST TERRITORIES / TERRITOIRES DU NORD-OUEST</u>			
7121R/M	Cape Mills to Cape Ramelsberg	06 oct./89	Voir Nota (2)
7122R/M	Culbertson Island to Koojesse Inlet	06 sept./85	Voir Nota (2)
7220R/M	Lancaster Sound	16 mars/84	Voir Nota (2)
7565R/M	Clyde Inlet to/à Cape Jameson	04 oct./96	Voir Nota (2)
7569R/M	Barrow Strait and/et Wellington Channel	05 juil./85	Voir Nota (2)
7750R/M	Cambridge Bay	13 juin/97	Voir Nota (2)
7776R/M	Dolphin and Union Strait	30 mai/97	Voir Nota (2)
7777R/M	Coronation Gulf (Western Portion)	30 mai/97	Voir Nota (2)

CARTES	TITRE & MATIÈRES	DATED	PRICE
1. Nouvelles cartes.			
<u>NORTHWEST TERRITORIES / TERRITOIRES DU NORD-OUEST</u>			
7778R/M	Coronation Gulf (Eastern Portion)	13 juin/97	Voir Nota (2)
7779R/M	Dease Strait	13 juin/97	Voir Nota (2)
7782R/M	Queen Maud Gulf (Western Portion)	13 juin/97	Voir Nota (2)
7830R/M	Cornwallis Island to Stefansson Island	2 mars/84	Voir Nota (2)

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes - Liste des cartes corrigées à la main.

Ceci remplace la Liste des cartes corrigées à la main - ÉD. 03/00

La présente est une liste de cartes, lesquelles, après la date de leur publication, sont corrigées à la main d'après les renseignements publiés dans les Avis aux navigateurs et pour lesquelles le SHC ne fournit pas de liste de corrections.

1310	2043	L/C 2122	2251	L/C 2300
1311	2049	L/C 2123	2257	L/C 2301
1409	2050	2165	2258	L/C 2302
1410	2053	2181	2259	2303
1411	2054	L/C 2200	2268	2304
1432	2058	L/C 2201	2273	2305
1433	2059	2218	2274	2306
1434	L/C 2060	2221	2282	2307
1435	2061	2222	2283	2308
1436	2064	2223	L/C 2284	2309
1437	2067	2225	2286	2310
1438	2069	2226	2289	2311
1439	2070	L/C 2228	2291	2312
L/C 2000	2077	2235	2292	2313
2006	2085	2241	2293	2314
2007	L/C 2100	L/C 2243	2294	2315
2017	L/C 2110	L/C 2244	2297	2318
2018	L/C 2120	L/C 2245	2298	
2042	L/C 2121	2250	2299	

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – Cartes -Liste des cartes non-corrigées à la main.

Ceci remplace la Liste des cartes non-corrigées à la main - ÉD. 03/00

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1350	2203	4145	6205	6259	6355
1351	2204	6023	6206	6260	6356
1361	2205	6026	6209	6263	6357
1509	2261	6028	6211	6264	6358
1512	2266	6030	6212	6267	6359
1551	2267	6035	6213	6268	6360
1553	2400	6036	6214	6269	6368
1554	3052	6037	6215	6270	6369
1555	3053	6038	6216	6271	6370
2011	3055	6050	6217	6272	6371
2021	3056	6100	6218	6273	6390
2023	3057	6101	6240	6274	6454
2024	3058	6105	6241	6281	6455
2025	3062	6106	6242	6285	6505
2026	3080	6108	6243	6286	6506
2029	3311	6109	6247	6287	6730
2048	3312	6110	6248	6310	
2055	3313	6111	6249	6311	
2086	3488	6112	6251	6341	
2140	3489	6201	6258	6354	

La présente est une liste des cartes qui ne sont pas corrigées à la main suivant leur date de publication. SHC ne fournit pas une liste de corrections pour ces cartes. Une liste des corrections est disponible pour chaque une de ces cartes en consultant le site Internet des Avis aux navigateurs : <http://www.notmar.com>

1400	2202	6207	6417	6427	6437
1510	2206	6408	6418	6428	6438
1513	2260	6409	6419	6429	6441
1514	3050	6410	6420	6430	6451
1515	3061	6411	6421	6431	6452
1550	4141	6412	6422	6432	6453
1552	4142	6413	6423	6433	C-4
2022	6021	6414	6424	6434	
2028	6022	6415	6425	6435	
2044	6107	6416	6426	6436	

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Dates de l'édition courante des cartes.

ÉDITIONS DES CARTES. Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE. La première publication d'une carte MAR.Sine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte canadienne existante.

NOUVELLE ÉDITION. Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION. Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

La liste suivante est une nomenclature des dates des éditions courantes des cartes jusqu'à l'édition mensuelle 6 de 2000. (**L'astérisque indique les changements depuis l'édition mensuelle 03 de 2000.**) Veuillez consulter les Avis aux navigateurs mensuelles pour plus d'information.

Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression	Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression
1202	NEWEDN	10-sept.-99		1435	NEWCHT	15-déc.-95	
1203	NEWEDN	04-jan.-85	10-févr.-95	1436	NEWCHT	15-jan.-93	03-jan.-97
1209	NEWEDN	14-déc.-84	02-août-96	1437	NEWCHT	19-mar.-93	30-mai.-97
1220	NEWEDN	28-févr.-97		1438	NEWEDN	06-oct.-95	
1221	NEWEDN	23-avril-99		1439	NEWEDN	22-févr.-91	07-févr.-97
1223	NEWEDN	03-oct.-97		1509	NEWCHT	18-mai.-90	27-juin-97
1226	NEWEDN	19-nov.-99		1510	NEWEDN	23-jan.-98	
1229	NEWEDN	31-déc.-76	15-déc.-95	1512	NEWEDN	03-août-84	09-oct.-92
1230	NEWEDN	29-févr.-80	10-févr.-89	1513	NEWEDN	07-juin-96	
1233	NEWEDN	28-mai.-99		1514	NEWCHT	24-juill.-98	
L/C1234	NEWEDN	24-juill.-98		1515	NEWCHT	24-juill.-98	
*L/C1235	NEWEDN	31-mar-00		1550	NEWEDN	05-jan.-96	
L/C1236	NEWEDN	25- sept -98		1551	NEWEDN	27-juin-86	
1260	NEWCHT	04-jan.-91		1552	NEWEDN	05-juin-98	
*1310	NEWEDN	24-mar.-00		1553	NEWCHT	15-févr.-80	21-avril-95
1311	NEWCHT	05-nov.-99		1554	NEWEDN	16- sept -88	15-août-97
1312	NEWEDN	02-avril-99		1555	NEWCHT	12-oct.-79	
1313	NEWEDN	27-juin-97		L/C2000	NEWEDN	10-avril-98	
1314	NEWEDN	04- sept -98		*2006	NEWEDN	31-mar-00	
1315	NEWEDN	25- sept -98		2007	NEWEDN	10- sept -82	09- sept -94
1316	NEWEDN	26-févr.-99		2011	NEWCHT	08-juill.-88	
1317	NEWEDN	15-jan.-99		2017	NEWCHT	13-juill.-90	
1350	NEWCHT	06-juill.-84	25-mar.-94	2018	NEWCHT	22-juin-90	
1351	NEWCHT	21- sept -84	11-août-95	2021	NEWEDN	25-juin-93	
1361	NEWEDN	28-mai.-76	01-mar.-96	2022	NEWEDN	02-août-96	
1400	NEWEDN	25-juin-99		2023	NEWEDN	01-mar.-85	24-mar.-95
1409	NEWEDN	21-mai.-99		2024	NEWEDN	29-mar.-85	16-déc.-94
1410	NEWEDN	25-juin-99		2025	NEWEDN	01-mar.-85	28-mai.-93
1411	NEWEDN	02-août-96		2026	NEWEDN	05-avril-85	15-déc.-95
1432	NEWCHT	09-juill.-99		2028	NEWEDN	05-juin-98	
1433	NEWCHT	28-mai.-99		2029	NEWEDN	20-mar.-87	08-mai.-92
1434	NEWCHT	01-mar.-96		2042	NEWEDN	07-oct.-94	

PARTIE 1 – Édition 06/2000

Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression	Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression
2043	NEWCHT	29-nov.-68	26-mar.-82	2260	NEWEDN	05-févr.-99	
2044	NEWCHT	28-févr.-97		2261	NEWEDN	13-juin-86	21-avril-95
2047	NEWCHT	07-avril-95		2266	NEWCHT	22-juin-84	
2048	NEWCHT	11-oct.-91		2267	NEWCHT	22-juin-84	
2049	NEWCHT	10-mai.-85		2268	NEWEDN	31-mar.-89	06-mai.-94
2050	NEWCHT	10-mai.-85		2273	NEWCHT	13-oct.-55	22-août-75
2053	NEWCHT	10-mai.-85		*2274	NEWEDN	07-avril-00	
2054	NEWCHT	10-mai.-85		L/C2282	NEWEDN	07-juin-96	
2055	NEWCHT	05-juill.-91		2283	NEWCHT	30-juill.-99	
2058	NEWEDN	25-févr.-00		L/C2284	NEWEDN	27-oct.-89	07-juin-96
2059	NEWCHT	31-juill.-98		2286	NEWEDN	21-jan..-83	25-août-95
L/C2060	NEWEDN	28-juin-85	01-juill.-94	2289	NEWEDN	16-oct.-87	05-juin-92
2064	NEWEDN	05-mar.-99		*2291	NEWEDN	31-mar.-00	
2067	NEWEDN	01-nov.-85	15-févr.-91	2292	NEWEDN	28-avril-89	05-avril-96
2069	NEWEDN	04-mar.-83	13-févr.-98	2293	NEWEDN	11-juin-65	12-déc.-80
2070	NEWEDN	29-avril-83		*2294	NEWEDN	25- févr.-00	
2077	NEWEDN	23-avril-99		2297	NEWEDN	20-jan..-60	19- sept -97
*2085	NEWEDN	18- févr-00		2298	NEWEDN	02-juill.-58	13-févr.-81
2086	NEWCHT	09-juin-89	03-avril-92	2299	NEWEDN	30- sept -83	30-juin-95
L/C2100	NEWEDN	25-déc.-98		L/C2300	NEWCHT	24-avril-98	
L/C2110	NEWEDN	29-mai.-98		L/C2301	NEWEDN	22-févr.-91	
L/C2120	NEWEDN	06-nov.-98		L/C2302	NEWEDN	02-août-85	
L/C2121	NEWCHT	18-déc.-87		2303	NEWEDN	18-mai.-55	29-juin-90
L/C2122	NEWEDN	05-juill.-91	05-avril-96	2304	NEWEDN	31-mai.-57	01-févr.-80
L/C2123	NEWEDN	12-mar.-93	04-avril-97	2305	NEWEDN	17-déc.-56	08-févr.-80
2140	NEWCHT	16- sept -88		2306	NEWEDN	03-mai.-57	09-mai.-75
2165	NEWCHT	08-mar.-91		2307	NEWEDN	31-août-56	11-mar.-77
2181	NEWEDN	10-nov.-89		2308	NEWEDN	19-juill.-46	21-avril-78
L/C2200	NEWEDN	01-mai.-87	17-avril-92	2309	NEWEDN	23-juill.-99	
L/C2201	NEWEDN	18-nov.-98		2310	NEWEDN	03-juin-46	01-févr.-80
2202	NEWEDN	26-mar.-99		2311	NEWEDN	23-avril-99	
2203	NEWEDN	07-oct.-88	13-nov.-92	2312	NEWEDN	13-nov.-87	08-avril-94
2204	NEWEDN	06-mai.-83	12-févr.-93	2313	NEWEDN	21-juin-57	28-oct.-77
2205	NEWEDN	18-déc.-87	06-mar.-92	2314	NEWEDN	23-avril-99	
2206	NEWCHT	27-juin-97		2315	NEWEDN	22-avril-88	
2218	NEWCHT	13-avril-84		2318	NEWEDN	03-déc.-82	
2221	NEWEDN	07-juin-96		2400	NEWEDN	29-juin-90	
2222	NEWCHT	13-avril-84		L/C3000	NEWEDN	20-jan..-89	22-avril-94
2223	NEWCHT	13-avril-84		L/C3001	NEWEDN	07-oct.-94	
2225	NEWEDN	08-mar.-91	11-juill.-97	L/C3002	NEWEDN	16-déc.-94	
2226	NEWEDN	22-nov.-91		3050	NEWEDN	03-mai.-96	
L/C2228	NEWCHT	16-févr.-90		3052	NEWEDN	07-oct.-94	
2235	NEWEDN	24- sept -99		3053	NEWCHT	11-avril-86	02-févr.-90
2241	NEWCHT	30-juill.-99		3055	NEWCHT	21-juin-91	
L/C2243	NEWEDN	30-août-85	08-avril-94	3056	NEWCHT	21-juin-91	
L/C2244	NEWEDN	12-juin-87	16-juin-95	3057	NEWCHT	21-juin-91	
L/C2245	NEWEDN	06-juin-86	05-avril-96	3058	NEWCHT	21-juin-91	
2250	NEWCHT	09-mai.-86		3061	NEWEDN	29-oct.-99	
2251	NEWCHT	11-avril-86	26-juin-92	3062	NEWCHT	24-mai.-85	
2257	NEWEDN	02-nov.-84	07-juin-96	3080	NEWEDN	03-avril-92	
2258	NEWEDN	16-juin-89	05-avril-96	3311	NEWEDN	31-déc.-93	
2259	NEWEDN	15-juin-62	02-juill.-93	3312	NC	31-jan..-86	05-avril-91

PARTIE 1 – Édition 06/2000

Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression	Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression
3313	NC	28-juill.-95		3550	NEWCHT	03-déc.-93	02-jan.-98
3410	NEWCHT	24-mar.-95		3552	NEWCHT	02-jan.-87	02-avril-93
3411	NEWCHT	24-mar.-95		3555	NEWEDN	27-juin-86	09-avril-93
3415	NEWEDN	13-févr.-87	08-avril-94	3559	NEWCHT	15-juin-79	02-févr.-90
3419	NEWCHT	02-juill.-93		3564	NEWCHT	04-déc.-87	08- sept -95
3424	NEWCHT	24-juill.-87	02-avril-93	3598	NEWEDN	14-août-87	11-oct.-91
3440	NEWEDN	25-déc.-98		3601	NEWCHT	26-août-94	
3441	NEWEDN	12-août-88	06-déc.-96	L/C3602	NEWEDN	24-mai.-85	12-août-94
3442	NEWEDN	03-juin-88	06-déc.-96	L/C3603	NEWEDN	23-oct.-81	01-nov.-91
3443	NEWEDN	30-jan.-98		L/C3604	NEWEDN	06-nov.-87	13-juin-97
3447	NEWCHT	10-déc.-99		L/C3605	NEWEDN	06-mar.-98	
3458	NEWEDN	10-mar.-95		L/C3606	NEWEDN	27-juill.-84	03- sept -93
3459	NEWEDN	24-oct.-97		3623	NEWEDN	26-août-77	06-jan.-89
L/C3461	NEWCHT	06-jan.-84	02-déc.-94	3624	NEWEDN	19-août-88	22-avril-94
L/C3462	NEWEDN	23-oct.-98		3625	NEWCHT	25-oct.-68	10-mar.-89
L/C3463	NEWEDN	03-oct.-97		3646	NEWEDN	30-juin-95	
3473	NEWEDN	13-févr.-87	04-déc.-92	3647	NEWEDN	05-juill.-85	02-jan.-98
3475	NEWEDN	27-mai.-88	02-juill.-93	3651	NEWEDN	09-avril-93	
3476	NEWCHT	31-août-84	22-avril-94	3668	NEWEDN	12-mar.-93	
3477	NEWEDN	03-mai.-85	08- sept -89	3670	NEWEDN	21-oct.-94	
3478	NEWEDN	24-févr.-95		3671	NEWEDN	27-août-82	03-juin-94
3481	NEWEDN	05-déc.-86	17-déc.-93	3673	NEWCHT	01-déc.-95	
3488	NEWCHT	21-oct.-94		3674	NEWCHT	01-déc.-95	
3489	NEWCHT	21-oct.-94		3675	NEWCHT	20-nov.-98	
3490	NEWEDN	25-juill.-97		3676	NEWCHT	20-nov.-98	
3491	NEWEDN	05-jan.-96		3679	NEWCHT	14-juin-91	21-févr.-97
3492	NEWCHT	27-juin-97	27-nov.-98	3680	NEWEDN	07-avril-78	26-avril-91
3493	NEWEDN	18-déc.-98		3681	NEWCHT	08-juin-90	
3494	NEWEDN	18-déc.-98		3682	NEWEDN	05-juin-87	
3495	NEWEDN	18-déc.-98		3683	NEWEDN	06-mar.-98	
L/C3512	NEWEDN	25-déc.-98		3685	NEWEDN	25-août-95	
3513	NEWEDN	29-oct.-99		3686	NEWCHT	08-avril-88	02-déc.-94
3514	NEWEDN	02-août-96		3710	NEWEDN	04-juill.-86	15-juin-90
3515	NEWCHT	18-jan.-91	03-juin-94	3711	NEWEDN	15-juin-84	19-févr.-93
3526	NEWEDN	24-févr.-95		3717	NEWEDN	28-juill.-95	
3527	NEWEDN	01-jan.-88	02-avril-93	3719	NEWEDN	17-avril-61	11-nov.-88
3534	NEWEDN	07-mai.-93		3720	NEWEDN	12-févr.-88	03- sept -93
3535	NEWEDN	16-août-85	16-avril-93	3721	NEWEDN	26-août-94	
3536	NEWCHT	21-avril-78	16-avril-93	3722	NEWEDN	07-févr.-64	04- sept -87
3537	NEWCHT	27- sept -85	22-juin-90	3723	NEWEDN	29-juin-84	
3538	NEWEDN	27-nov.-92	02-août-96	3724	NEWEDN	23-mai.-80	21-avril-95
3539	NEWEDN	04-août-89	25-avril-97	3726	NEWEDN	23-mai.-80	06-jan.-89
3540	NEWEDN	22-mai.-92		3727	NEWEDN	29-juin-62	24-mar.-95
3541	NEWEDN	29-juill.-94		3728	NEWEDN	05-févr.-82	24-jan.-97
3542	NEWEDN	01-juill.-94		3729	NEWEDN	06-mar.-98	
3543	NEWEDN	27-nov.-92	30-mai.-97	3730	NEWCHT	30-nov.-60	21-déc.-90
3544	NEWEDN	25- sept -87	01-mai.-98	3733	NEWCHT	01-févr.-56	
3545	NEWCHT	28-avril-89	12-août-94	3734	NEWEDN	09-juill.-76	24-mai.-91
3546	NEWCHT	28-avril-89	11-juill.-97	3736	NEWEDN	31-août-90	
3547	NEWCHT	28-avril-89	05-avril-96	3737	NEWEDN	14-août-87	21-avril-95
3548	NEWEDN	26- sept -97		3738	NEWEDN	04-févr.-83	24-mar.-95
3549	NEWCHT	03-déc.-93	05-avril-96	3739	NEWEDN	03-févr.-84	01- sept -89

PARTIE 1 – Édition 06/2000

Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression	Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression
3740	NEWEDN	20-mai.-77	06-déc.-96	3940	NEWCHT	01-mar.-96	
3741	NEWEDN	15-févr.-63	30-juin-89	3955	NEWCHT	15-févr.-85	20-mai.-94
3742	NEWEDN	16-juill.-82	02-août-96	3956	NEWEDN	01-mar.-96	
3743	NEWEDN	25-mar.-77	10-févr.-95	3957	NEWEDN	05-juin-98	
L/C3744	NEWEDN	20-mai.-88		3958	NEWEDN	24-mar.-95	
3745	NEWEDN	12-juin-98		3959	NEWCHT	11-déc.-87	03-juill.-92
3746	NEWEDN	12-août-77	02-juill.-93	3960	NEWCHT	13-août-93	16-avril-99
3747	NEWEDN	16- sept -77	30-mai.-97	*3962	NEWEDN	25- févr-00	
3753	NEWEDN	30-avril-59	12-août-88	3963	NEWCHT	26-oct.-90	12-juin-98
3761	NEWEDN	19-août-88		3964	NEWEDN	30-avril-99	
3772	NEWEDN	30-oct.-64	29-jan..-93	3994	NEWEDN	20-jan..-89	22- sept -95
3773	NEWEDN	26-avril-85	06-déc.-96	4000	NEWEDN	14-déc.-84	
3781	NEWEDN	18-mai.-59	15-mar.-91	L/C4001	NEWEDN	01-déc.-95	
3785	NEWEDN	04-oct.-91	12-juin-98	L/C4002	NEWEDN	27-déc.-91	05-juill.-96
3786	NEWCHT	05-juill.-46	12-mar.-93	L/C4003	NEWEDN	14-déc.-84	29-juill.-94
3787	NEWEDN	29-juill.-77	04-avril-97	L/C4006	NEWEDN	14-déc.-84	19-févr.-93
3794	NEWEDN	07-févr.-75	17-mar.-89	L/C4010	NEWEDN	18-nov.-83	10-juill.-92
3795	NEWEDN	01-mai.-64	09-juill.-93	L/C4011	NEWEDN	31-oct.-97	
L/C3802	NEWEDN	24-nov.-89	07-mai.-99	L/C4012	NEWEDN	13-mar.-87	14-juill.-95
3807	NEWEDN	05-févr.-99		L/C4013	NEWEDN	07-nov.-86	03-juill.-92
3808	NEWCHT	30-mar.-62	13-oct.-89	L/C4015	NEWEDN	24-juill.-92	
3809	NEWEDN	24-août-79	24-mar.-95	L/C4016	NEWEDN	05-mai.-95	
3811	NEWEDN	06-déc.-63	27- sept -91	L/C4017	NEWEDN	16-juin-95	
3825	NEWEDN	16-déc.-77	09-juin-89	L/C4020	NEWEDN	27-déc.-91	
L/C3853	NEWEDN	02-mar.-90	05-avril-96	L/C4021	NEWEDN	27-déc.-91	
L/C3854	NEWEDN	23-oct.-87	23-avril-93	L/C4022	NEWEDN	27-déc.-91	02-août-96
3855	NEWEDN	13-jan..-67	26-avril-91	L/C4023	NEWEDN	28-nov.-86	05-jan..-96
3857	NEWEDN	17-nov.-67	10-juill.-87	L/C4024	NEWEDN	27-déc.-91	
3858	NEWEDN	28-juill.-67	28-juill.-89	L/C4025	NEWEDN	27-déc.-91	
3859	NEWEDN	21-août-98		L/C4026	NEWEDN	27-déc.-91	18-juill.-97
3860	NEWEDN	12- sept -69	05-jan..-90	L/C4045	NEWCHT	08-août-86	
3863	NEWEDN	25-avril-80	16-mar.-90	4047	NEWEDN	09-oct.-98	
3864	NEWEDN	11-mai.-62	17-déc.-93	L/C4049	NEWEDN	19-mai.-95	
3865	NEWEDN	01-nov.-55	10-juill.-87	L/C4098	NEWCHT	21- sept -84	
3868	NEWEDN	12-juill.-68	19-avril-91	L/C4099	NEWCHT	21- sept -84	
3869	NEWEDN	28-nov.-86	02-mar.-90	4114	NEWCHT	08-mai-92	
3890	NEWCHT	14-mar.-86	07-avril-95	*4115	NEWCHT	31- déc.-99	
3891	NEWCHT	08- sept -89	01-août-97	L/C4116	NEWCHT	09-avril-93	
3892	NEWCHT	13-jan..-84	03-juin-94	4117	NEWCHT	28-oct.-88	
3893	NEWCHT	13-jan..-84		L/C4118	NEWEDN	13-nov.-98	
3894	NEWEDN	12-juin-98		4124	NEWCHT	07-août-92	
3895	NEWCHT	15-juin-84	09-juin-89	4130	NEWCHT	30-mai.-69	17-déc.-76
L/C3902	NEWEDN	09-déc.-88	27-juin-97	4140	NEWCHT	07-jan..-72	02-juill.-82
3909	NEWCHT	11-déc.-87	03-juin-94	4141	NEWEDN	01-nov.-96	
3920	NEWCHT	18-jan..-91		4142	NEWEDN	01-nov.-96	
3921	NEWEDN	15-déc.-95		4145	NEWEDN	22-mar.-91	
3927	NEWEDN	29-mai.-98		4170	NEWCHT	28-févr.-92	
3931	NEWCHT	21-févr.-92		4201	NEWEDN	26-jan..-90	10-mar.-95
3932	NEWCHT	21-févr.-92	12-juin-98	4202	NEWEDN	31-déc.-99	
3933	NEWEDN	20-jan..-89	19-févr.-93	4203	NEWCHT	07-août-87	07-nov.-97
3934	NEWCHT	21-févr.-92	02-juin-95	4209	NEWCHT	21-oct.-94	
*3935	NEWCHT	28-jan-00		4210	NEWCHT	05-avril-91	

PARTIE 1 – Édition 06/2000

Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression	Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression
4211	NEWEDN	07-déc.-90	02-juin-95	L/C4405	NEWEDN	12-juill.-85	21-juill.-89
L/C4227	NEWCHT	24-mai.-91		L/C4406	NEWEDN	27-févr.-98	
L/C4230	NEWCHT	15-juin-90	26-juin-98	4416	NEWEDN	01-mai.-98	
L/C4233	NEWCHT	11-jan.-91		4419	NEWEDN	12-août-88	02-févr.-96
L/C4234	NEWCHT	10-avril-87	26-déc.-97	4420	NEWEDN	03-oct.-69	06-nov.-81
L/C4235	NEWCHT	31-mar.-89		4421	NEWEDN	11-oct.-68	23-mar.-79
L/C4236	NEWCHT	30-jan.-87	28-juill.-95	4422	NEWEDN	10-oct.-69	17-juin-94
L/C4237	NEWCHT	30-déc.-88	30-jan.-98	4425	NEWEDN	02-mai.-80	17-oct.-97
L/C4240	NEWCHT	06-oct.-89	06-juin-97	4426	NEWEDN	18-mar.-88	
L/C4241	NEWCHT	01-déc.-89	02-août-96	4428	NEWEDN	06-oct.-78	
L/C4242	NEWEDN	28-août-92		4429	NEWEDN	04-juin-93	
L/C4243	NEWCHT	20-juin-86	25-août-89	4430	NEWEDN	02-oct.-81	21-mai.-93
4244	NEWCHT	21-févr.-86	26-avril-91	4432	NEWEDN	14-déc.-84	15-juin-90
4245	NEWEDN	28-nov.-86	25-déc.-92	4440	NEWEDN	18-juill.-80	
L/C4255	NEWCHT	27-juill.-90		4443	NEWCHT	16-juin-67	18-févr.-77
4266	NEWCHT	29- sept -89		4445	NEWCHT	17-juin-49	07-déc.-79
4275	NEWEDN	23-déc.-83	03-mai.-96	4446	NEWCHT	06-jan.-53	31-déc.-93
4276	NEWEDN	25-juill.-97		4447	NEWEDN	09-nov.-84	
4277	NEWEDN	17-avril-98		4448	NEWEDN	27-avril-90	
4278	NEWEDN	20-mar.-98		4449	NEWEDN	03-juill.-98	
4279	NEWEDN	28-août-98		4450	NEWEDN	02-mar.-73	13-nov.-87
4281	NEWEDN	20-févr.-87	14-juill.-95	L/C4451	NEWEDN	27-mar.-87	15-juill.-88
4306	NEWEDN	14-juin-85	07-juin-96	4452	NEWEDN	29-juill.-83	
4307	NEWEDN	15-févr.-85	13-nov.-92	4453	NEWEDN	17-déc.-82	
4308	NEWEDN	07- sept -84	27- sept -91	4454	NEWEDN	03-févr.-78	
L/C4320	NEWEDN	26- sept -97		4455	NEWEDN	10- sept -76	20-oct.-89
L/C4321	NEWEDN	11-oct.-85	01-févr.-91	4456	NEWEDN	19-déc.-80	17-juin-94
4328	NEWEDN	10-juill.-98		4459	NEWEDN	25-juin-99	
L/C4335	NEWEDN	14-août-98		4460	NEWEDN	11- sept -87	03-mai.-91
4337	NEWEDN	03-jan.-86		L/C4462	NEWEDN	28-juin-85	06-juin-97
L/C4340	NEWEDN	12-avril-91		L/C4463	NEWEDN	09-août-85	15-juin-90
4342	NEWEDN	03-juin-88	26-avril-91	L/C4464	NEWEDN	11-oct.-85	15-juin-90
L/C4363	NEWEDN	01-nov.-85	13-nov.-92	4466	NEWEDN	17-mai.-91	01-mar.-96
4365	NEWEDN	08-déc.-72	29-févr.-80	4467	NEWEDN	21-mar.-69	01-mar.-96
L/C4367	NEWEDN	01-nov.-85	06-juill.-90	4468	NEWEDN	12-juill.-85	
L/C4374	NEWEDN	27-déc.-85	26-mar.-93	4469	NEWEDN	08-nov.-85	
L/C4375	NEWEDN	25-oct.-85	01-jan.-93	4470	NEWEDN	04-jan.-80	
4376	NEWEDN	02-oct.-87	11-août-95	4471	NEWEDN	11-févr.-77	11-août-89
4377	NEWEDN	06-nov.-98		4472	NEWEDN	14-août-81	
4379	NEWEDN	31-oct.-86	14-févr.-92	4473	NEWEDN	25-nov.-77	
4381	NEWEDN	17-jan.-86	03-mai.-96	4474	NEWEDN	28-mai.-99	
4384	NEWEDN	31-oct.-86	13-août-93	4483	NEWEDN	12-août-88	
L/C4385	NEWEDN	07-juin-96		L/C4485	NEWEDN	26- sept -97	
4386	NEWEDN	03-oct.-86	24-mar.-95	4486	NEWEDN	19-févr.-99	
4391	NEWEDN	21-févr.-92		4491	NEWCHT	06-mai.-66	01-févr.-80
4394	NEWEDN	14- sept -90		4492	NEWCHT	04-févr.-66	25-juill.-80
4395	NEWEDN	25-mai.-90		4497	NEWEDN	30-juill.-71	12-oct.-79
4396	NEWEDN	19-févr.-88	30-juill.-93	4498	NEWEDN	23-oct.-87	03-nov.-95
4399	NEWCHT	03-avril-42	26-août-83	4504	NEWCHT	14-févr.-64	23-jan.-76
4402	NEWEDN	25-déc.-98		4505	NEWCHT	14-févr.-64	14-févr.-75
L/C4403	NEWEDN	21-juin-85	24-déc.-93	4506	NEWCHT	28-févr.-64	25-juin-82
L/C4404	NEWEDN	26-juill.-85	29-juin-90	4507	NEWCHT	28-févr.-64	30-jan.-76

PARTIE 1 – Édition 06/2000

Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression	Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression
4509	NEWCHT	05-déc.-69	21-juill.-78	4652	NEWEDN	31-oct.-80	
4510	NEWCHT	22-mar.-68	15-juill.-94	4653	NEWEDN	12-mar.-76	24-mar.-95
4511	NEWCHT	10-juill.-64	17-oct.-80	4654	NEWCHT	27-oct.-52	22- sept -78
4512	NEWCHT	30-oct.-64	09-févr.-79	4658	NEWCHT	08-mai.-70	15-févr.-80
4514	NEWEDN	23-oct.-81	29- sept -89	4659	NEWCHT	10-oct.-57	08- sept -78
4515	NEWEDN	20-nov.-98		4661	NEWCHT	20- sept -55	23-juin-89
4516	NEWEDN	02-nov.-62	10-déc.-76	4663	NEWCHT	10-oct.-57	03- sept -76
4518	NEWCHT	18-oct.-51	26-jan.-79	4665	NEWCHT	10-oct.-57	08-mai.-81
4519	NEWCHT	13-oct.-51	04-févr.-83	4666	NEWCHT	10-oct.-57	20-juin-86
L/C4520	NEWEDN	02-juin-95		4667	NEWEDN	08-oct.-65	13-août-76
4521	NEWEDN	04-juin-65	08- sept -78	4668	NEWCHT	10-oct.-57	23-oct.-87
4522	NEWCHT	15-juill.-59	04- sept -81	4669	NEWCHT	10-oct.-57	29-mar.-85
4523	NEWCHT	27-mar.-64	13-juin-75	4670	NEWCHT	10-oct.-57	29-juill.-77
4524	NEWEDN	07-févr.-64	15-août-80	4679	NEWEDN	31-déc.-76	04-juin-82
4529	NEWEDN	30- sept -88		4680	NEWCHT	02-jan.-59	27-févr.-76
4530	NEWEDN	11-mar.-83	17-avril-92	4682	NEWCHT	19-oct.-62	01-mai.-87
4531	NEWCHT	24-mai.-74	14-mar.-97	L/C4700	NEWEDN	30-déc.-94	
4538	NEWEDN	26-mar.-76		4701	NEWCHT	27-déc.-63	23-oct.-81
4540	NEWCHT	10-oct.-57	26-jan.-79	4702	NEWCHT	17-jan.-64	28- sept -90
4541	NEWCHT	10-oct.-57	03-oct.-80	4703	NEWEDN	31-jan.-64	26-août-94
4542	NEWEDN	09- sept -66	23-jan.-76	4712	NEWCHT	21-févr.-64	01-févr.-74
4582	NEWCHT	14-févr.-64	10- sept -76	4722	NEWEDN	27-févr.-87	
4583	NEWCHT	16-jan.-61	02-juill.-82	4724	NEWEDN	20-mai.-60	08- sept -78
4584	NEWCHT	02-jan.-59	14-nov.-80	4725	NEWCHT	09-juin-53	28-août-81
4585	NEWCHT	02-jan.-59	29-août-80	4728	NEWEDN	16-juin-95	
4587	NEWEDN	04- sept -87	21-août-92	L/C4730	NEWEDN	07-oct.-83	17-oct.-97
4591	NEWCHT	02-jan.-59	18-août-78	L/C4731	NEWEDN	16-déc.-94	
4592	NEWEDN	03-juin-83	02-avril-93	4732	NEWEDN	27-déc.-68	22-févr.-80
4593	NEWCHT	20-jan.-60	12-juin-81	4744	NEWCHT	22-févr.-63	27-nov.-81
4594	NEWCHT	02-jan.-59	14-févr.-92	4745	NEWCHT	17-mai.-63	09-oct.-87
*4595	NEWCHT	31-mar-00		4763	NEWCHT	01-févr.-63	26-juill.-85
4596	NEWCHT	02-jan.-59	09-jan.-81	4764	NEWCHT	01-févr.-63	09-nov.-90
4597	NEWCHT	02-jan.-59	09-oct.-81	4765	NEWCHT	29-nov.-63	26-avril-85
4615	NEWEDN	20-août-99		4766	NEWCHT	06-déc.-63	05-avril-96
4616	NEWEDN	19-avril-91	17-oct.-97	4767	NEWCHT	06-déc.-63	06-juill.-90
4617	NEWEDN	19-mai.-89	25-avril-97	4769	NEWEDN	19- sept -75	03-mai.-85
4619	NEWEDN	20-nov.-98		4771	NEWEDN	02-juill.-76	29-juill.-83
L/C4622	NEWEDN	25-avril-97		4773	NEWCHT	29-nov.-63	29-déc.-78
*L/C4624	NEWEDN	07-jan-00		4774	NEWCHT	24-jan.-64	19-mar.-82
L/C4625	NEWEDN	10-jan.-86	22-avril-88	L/C4775	NEWEDN	09- sept -83	02-mai.-97
L/C4626	NEWEDN	08-nov.-85	22-avril-88	L/C4776	NEWEDN	08-juill.-83	
4633	NEWEDN	24-avril-87	21-avril-95	L/C4817	NEWCHT	11-avril-86	
4634	NEWEDN	14-juill.-95		4830	NEWCHT	14-févr.-86	
4635	NEWEDN	24-juin-83	28-nov.-97	L/C4831	NEWCHT	26-déc.-86	
4637	NEWEDN	14-août-87	19-mai.-89	L/C4832	NEWCHT	02-oct.-87	
4638	NEWCHT	20- sept -55	12-déc.-80	4839	NEWCHT	27-mar.-92	
4639	NEWCHT	20- sept -55	12-déc.-80	L/C4841	NEWCHT	19-mai.-89	
4640	NEWEDN	27-août-99		L/C4842	NEWEDN	03-mar.-89	
4641	NEWEDN	25-déc.-98		4843	NEWCHT	28-jan.-83	
4642	NEWCHT	18-jan.-60	31-mar.-78	L/C4844	NEWCHT	01-févr.-85	25-mar.-94
4643	NEWEDN	03-mai.-85	15-mai.-92	L/C4845	NEWEDN	12- sept -97	
4644	NEWEDN	25-juin-99		L/C4846	NEWEDN	15-déc.-95	

PARTIE 1 – Édition 06/2000

Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression	Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression
L/C4847	NEWEDN	05-juill.-96		5140	NEWCHT	15-nov.-63	20-oct.-78
4848	NEWCHT	12-juin-87		5143	NEWEDN	02-mai.-86	
4849	NEWCHT	30-déc.-88		5179	NEWCHT	28-août-64	12-juin-81
L/C4850	NEWCHT	11-mai.-90		5300	NEWCHT	25-nov.-66	25-nov.-77
L/C4851	NEWEDN	04-avril-97		5316	NEWCHT	24-août-61	25-jan.-80
4852	NEWCHT	02-déc.-94		5335	NEWCHT	15-mar.-85	
4853	NEWEDN	30-juill.-99		5338	NEWCHT	06-juin-86	
4854	NEWCHT	25-avril-97		5340	NEWCHT	19-avril-63	14-déc.-79
4855	NEWCHT	06-juin-97		5348	NEWEDN	05-nov.-76	
4857	NEWCHT	29-oct.-99		5349	NEWCHT	05-mar.-58	03-mar.-78
4858	NEWCHT	25-déc.-98		5351	NEWCHT	24-févr.-56	25-mar.-83
4863	NEWCHT	29-jan.-99		5352	NEWEDN	08-juill.-60	16-mai.-80
4865	NEWCHT	30-jan.-98		5365	NEWCHT	26- sept -69	25-août-89
4885	NEWEDN	12-févr.-88		5373	NEWCHT	15-févr.-85	
4886	NEWCHT	26-déc.-97		5374	NEWCHT	17-jan.-86	
L/C4905	NEWCHT	22-juill.-88	24-juill.-92	5375	NEWCHT	28-févr.-86	
L/C4906	NEWCHT	18-mar.-88	11-juin-93	5376	NEWCHT	22-mar.-85	
4909	NEWCHT	17-juin-88	01-mar.-96	5390	NEWCHT	17-mai.-68	04-nov.-88
4911	NEWEDN	07-mai.-93		5391	NEWCHT	17-mai.-68	18-févr.-83
4912	NEWEDN	04-juin-93		5396	NEWCHT	01-juin-60	26- sept -75
L/C4913	NEWCHT	07-août-92		5397	NEWCHT	04-nov.-60	18-nov.-83
4920	NEWEDN	18- sept -98		5398	NEWEDN	04- sept -81	
4921	NEWEDN	06-mar.-98		5399	NEWEDN	04- sept -81	
L/C4951	NEWCHT	04-jan.-91		5400	NEWEDN	19-déc.-60	23-avril-82
L/C4952	NEWCHT	21-août-92		5403	NEWEDN	04-févr.-87	
4954	NEWEDN	20-juin-97		5405	NEWCHT	26-déc.-51	25-mar.-88
4955	NEWCHT	15-févr.-91		5406	NEWCHT	06-mar.-14	15-août-80
4956	NEWCHT	23-nov.-90		5410	NEWEDN	25-mar.-77	19-mar.-93
4957	NEWCHT	13-juill.-90		5411	NEWEDN	04-juin-58	30-jan.-81
4980	NEWCHT	03-jan.-92		5412	NEWEDN	23-févr.-68	27-avril-84
L/C5001	NEWEDN	04-nov.-94		5414	NEWEDN	06-août-37	10-oct.-80
5002	NEWCHT	25-juill.-75		5427	NEWCHT	11-juin-59	31-oct.-80
5003	NEWEDN	26- sept -69	23-juill.-76	5440	NEWEDN	01-nov.-74	06-févr.-81
L/C5023	NEWCHT	20-avril-90		5449	NEWEDN	15-août-86	
L/C5030	NEWCHT	26-oct.-90		5450	NEWEDN	22-mai.-70	29-juill.-77
*5031	NEWCHT	31- déc.-99		5451	NEWEDN	05-nov.-65	22-mar.-85
5042	NEWCHT	24-févr.-84		5452	NEWCHT	16-déc.-54	05-févr.-82
5043	NEWEDN	20-août-99		5455	NEWEDN	15-févr.-61	15-déc.-78
5044	NEWEDN	20-août-99		5456	NEWEDN	26-mai.-72	12-juin-81
5045	NEWCHT	01-juill.-83		5457	NEWEDN	04-Sep-98	
5046	NEWCHT	13-jan.-84		5458	NEWEDN	08-mar.-63	10-nov.-78
5047	NEWCHT	17-août-84		5459	NEWCHT	26-jan.-53	06-févr.-81
5048	NEWCHT	07-août-87		5464	NEWCHT	16-déc.-54	07-mai.-82
*5049	NEWCHT	25-juin-99		5467	NEWEDN	15-févr.-56	29-juin-90
5051	NEWCHT	07-juin-96		5468	NEWCHT	18-mar.-55	04- sept -81
5052	NEWCHT	25-avril-97		5469	NEWCHT	18-mar.-55	12-nov.-82
5070	NEWEDN	20-nov.-98		5471	NEWEDN	12-mai.-67	04-déc.-81
5080	NEWCHT	03-oct.-97		5476	NEWEDN	03-juill.-59	15-juin-73
5133	NEWCHT	10-oct.-69	14-mai.-82	5510	NEWEDN	11-jan.-80	
5134	NEWCHT	11-août-67	16-mar.-73	5512	NEWCHT	18-déc.-87	
5135	NEWCHT	11-août-67	19-févr.-88	5533	NEWEDN	11-mar.-77	
5138	NEWEDN	17-avril-98		5620	NEWEDN	21-juin-91	

PARTIE 1 – Édition 06/2000

Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression	Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression
5621	NEWEDN	26-avril-91		6242	NEWEDN	13-juin-80	01-mai.-92
5622	NEWEDN	27-déc.-91		6243	NEWEDN	10-déc.-71	17-nov.-95
5623	NEWEDN	08-nov.-91		6247	NEWEDN	19-févr.-93	
5624	NEWEDN	26-avril-91		6248	NEWCHT	04-mai.-34	06-oct.-95
5625	NEWEDN	10-juill.-92		6249	NEWEDN	29-mar.-85	
5626	NEWCHT	08-août-86		6251	NEWEDN	18-juill.-86	05-avril-96
5628	NEWCHT	08-août-97		6258	NEWCHT	30-déc.-88	
5640	NEWCHT	22-avril-94		6259	NEWCHT	23-févr.-90	
5705	NEWEDN	13-mai.-83		6260	NEWCHT	06-jan..-89	
5706	NEWEDN	24-juin-83		6263	NEWCHT	14-avril-89	
5707	NEWEDN	28-jan..-83		6264	NEWCHT	14-avril-89	
5720	NEWCHT	22-avril-94		6267	NEWCHT	09-juill.-65	28-août-81
5800	NEWEDN	19-juill.-74	22-mar.-91	6268	NEWEDN	15-juin-62	
5801	NEWEDN	24-mai.-74		6269	NEWEDN	04-nov.-60	11-mar.-77
5860	NEWEDN	30- sept -66	14-mai.-76	6270	NEWEDN	09-nov.-73	
5861	NEWEDN	30- sept -66	14-mai.-76	6271	NEWEDN	07- sept -73	
6021	NEWEDN	24- sept -99		6272	NEWEDN	14- sept -73	
6022	NEWEDN	24- sept -99		6273	NEWEDN	28- sept -73	
6023	NEWEDN	26-févr.-88	30-juin-95	6274	NEWEDN	07- sept -73	
6026	NEWCHT	17- sept -76		6281	NEWEDN	29-jan..-82	25-mar.-88
6028	NEWCHT	15-jan..-71		6285	NEWCHT	03-juin-88	
6030	NEWCHT	14-août-87		6286	NEWCHT	25-nov.-88	
6035	NEWCHT	20-nov.-87		6287	NEWCHT	11-juin-82	
6036	NEWCHT	28-août-87		6301	NEWEDN	03-mai.-96	
6037	NEWCHT	13-nov.-87		6302	NEWEDN	20-avril-73	
6038	NEWCHT	11-Sep-87	19- sept -97	6310	NEWEDN	04-mai.-73	17-févr.-78
6050	NEWEDN	01-août-86		6311	NEWCHT	17-août-62	
6100	NEWCHT	15-mai.-87	10-avril-92	6321	NEWCHT	15-mai.-57	
6101	NEWCHT	10-avril-64		6322	NEWCHT	15-mai.-57	
6105	NEWEDN	20-jan..-89		6341	NEWEDN	14-jan..-91	
6106	NEWEDN	21-juin-91		6354	NEWCHT	09-nov.-50	
6107	NEWEDN	29-oct.-99		6355	NEWEDN	09-févr.-72	
6108	NEWEDN	28-jan..-83	05-juin-92	6356	NEWCHT	30-oct.-49	
6109	NEWEDN	30-mar.-90		6357	NEWCHT	28-févr.-50	13-avril-73
6110	NEWEDN	24-févr.-89	15-déc.-95	6358	NEWEDN	18-mai.-49	28-jan..-72
6111	NEWEDN	11-mar.-83		6359	NEWEDN	24-mai.-68	
6112	NEWCHT	06-févr.-70	25-mar.-94	6360	NEWCHT	17-avril-48	
6201	NEWEDN	16-mar.-73	22-nov.-91	6368	NEWCHT	16-juin-58	06-août-76
6205	NEWCHT	30-juin-95		6369	NEWEDN	24-mai.-85	
6206	NEWEDN	02-avril-82	06-oct.-95	6370	NEWEDN	03-août-90	
6207	NEWEDN	02-avril-82	21-févr.-92	6371	NEWEDN	01-mar.-74	
6209	NEWCHT	04- sept -70		6390	NEWEDN	08-févr.-80	
6211	NEWCHT	26-août-88	29-oct.-93	*6408	NEWEDN	12-mai-00	
6212	NEWEDN	12-nov.-82	21-avril-95	*6409	NEWEDN	12-mai-00	
6213	NEWEDN	10-août-84	28-juill.-89	*6410	NEWEDN	12-mai-00	
6214	NEWCHT	18-mar.-77	07-juill.-89	*6411	NEWEDN	12-mai-00	
6215	NEWCHT	01-juill.-77	08-mai.-92	*6412	NEWEDN	12-mai-00	
6216	NEWCHT	02-avril-82	28-févr.-92	6413	NEWEDN	30-avril-99	
6217	NEWCHT	18-juin-76	12-févr.-93	6414	NEWEDN	30-avril-99	
6218	NEWEDN	11-mar.-88	13-nov.-92	*6415	NEWEDN	12-mai-00	
6240	NEWEDN	15-déc.-95		*6416	NEWEDN	12-mai-00	
6241	NEWEDN	06-août-57	28-mai.-82	6417	NEWEDN	30-avril-99	

PARTIE 1 – Édition 06/2000

Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression	Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression
6418	NEWEDN	30-avril-99		7134	NEWCHT	23-juill.-93	
6419	NEWEDN	30-avril-99		7135	NEWEDN	07-mar.-58	14-déc.-79
6420	NEWEDN	30-avril-99		7136	NEWCHT	23-juill.-93	
*6421	NEWEDN	12-mai-00		7150	NEWEDN	09-juill.-65	01-oct.-82
*6422	NEWEDN	12-mai-00		7170	NEWEDN	18-avril-75	23-déc.-83
*6423	NEWEDN	12-mai-00		7171	NEWEDN	15-avril-60	08- sept -78
*6424	NEWEDN	12-mai-00		7180	NEWEDN	11-août-78	
*6425	NEWEDN	12-mai-00		7181	NEWCHT	22-févr.-63	04-mai.-84
*6426	NEWEDN	12-mai-00		7184	NEWCHT	10-juill.-64	16-déc.-77
*6427	NEWEDN	12-mai-00		7185	NEWEDN	08-avril-60	27-avril-84
*6428	NEWEDN	12-mai-00		7193	NEWCHT	10-mai.-63	10-mar.-78
*6429	NEWEDN	12-mai-00		7194	NEWEDN	20-mar.-81	
*6430	NEWEDN	12-mai-00		7195	NEWCHT	23-juill.-93	
6431	NEWEDN	30-avril-99		7212	NEWEDN	11-jan.-85	
*6432	NEWEDN	12-mai-00		7220	NEWEDN	02-nov.-79	16-mar.-84
*6433	NEWEDN	12-mai-00		7292	NEWCHT	30-jan.-62	27- sept -85
*6434	NEWEDN	12-mai-00		7302	NEWEDN	18-août-78	09-nov.-90
*6435	NEWEDN	12-mai-00		7304	NEWCHT	17-févr.-78	06- sept -85
*6436	NEWEDN	12-mai-00		7310	NEWCHT	11-juill.-86	
*6437	NEWEDN	12-mai-00		7371	NEWEDN	14-déc.-73	27-mar.-81
*6438	NEWEDN	12-mai-00		7404	NEWEDN	17-mai.-63	02- sept -83
6439	NEWEDN	02-mar.-84		7405	NEWEDN	01-oct.-82	
6440	NEWEDN	02-mar.-84		7411	NEWEDN	13-avril-73	29- sept -89
*6441	NEWEDN	12-mai-00		7430	NEWEDN	21-mai.-76	07-oct.-83
*6451	NEWEDN	12-mai-00		7465	NEWEDN	28-févr.-57	02-août-91
*6452	NEWEDN	12-mai-00		7481	NEWCHT	21-août-92	
6453	NEWEDN	30-avril-99		7482	NEWCHT	21-août-92	
6454	NEWCHT	15-mai.-87		7485	NEWCHT	17-mar.-89	
6455	NEWCHT	15-mai.-87		7486	NEWCHT	10-févr.-89	
6505	NEWCHT	05-avril-85	28-févr.-86	7487	NEWCHT	10-juill.-87	
6506	NEWCHT	12-avril-85	21-févr.-86	7488	NEWCHT	08-mar.-91	
6730	NEWCHT	26-déc.-69	16-mar.-79	7489	NEWCHT	28-août-92	
7000	NEWCHT	05-mar.-82		7502	NEWEDN	31-juill.-98	
7010	NEWEDN	12-jan.-79	04-mar.-88	7511	NEWEDN	29-déc.-89	
L/C7011	NEWEDN	02- sept -83		7512	NEWCHT	05-juill.-85	
7050	NEWEDN	03-févr.-89		7520	NEWCHT	01-juin-84	
7051	NEWEDN	14-déc.-73	08-août-86	7521	NEWCHT	01-juin-84	
7052	NEWEDN	10-juin-66	19-juill.-85	7527	NEWEDN	12-avril-74	27- sept -85
7053	NEWEDN	10-avril-70	08-avril-94	7540	NEWCHT	07-jan.-83	
7065	NEWEDN	31-mai.-63	30-déc.-83	7552	NEWEDN	27-mar.-98	
7066	NEWEDN	21-juin-63	30-août-85	7565	NEWCHT	04-oct.-96	
7067	NEWEDN	30-avril-71	18-mai.-90	7566	NEWCHT	22-juin-90	
7071	NEWEDN	31-juill.-64	08- sept -78	7568	NEWCHT	05-juill.-85	
7072	NEWEDN	30-avril-71	25-juill.-97	7569	NEWCHT	05-juill.-85	
7082	NEWEDN	20-mai.-66	27-avril-84	7570	NEWCHT	02-mai.-86	
7083	NEWEDN	15-juin-84		7571	NEWCHT	11-avril-86	
7103	NEWEDN	05-août-77		7572	NEWCHT	02-mai.-86	
7121	NEWEDN	17-nov.-72	06-oct.-89	*7573	NEWCHT	25- févr-00	
7122	NEWEDN	19-oct.-62	06- sept -85	7575	NEWCHT	06-mar.-92	
7125	NEWEDN	20-avril-60	26- sept -80	7578	NEWCHT	27-jan.-95	
7126	NEWEDN	08-mar.-54	13-août-93	7600	NEWCHT	26-juill.-85	
7127	NEWEDN	27-mai.-83	14-déc.-84	7608	NEWEDN	04-juin-76	04-mar.-83

PARTIE 1 – Édition 06/2000

Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression	Numéro de la carte	Cat.	Date de L'édition	Date de la Dernière réimpression
7620	NEWCHT	02-mai.-97		7782	NEWEDN	13-juin-97	
7621	NEWCHT	02-mai.-97		7783	NEWEDN	13-juin-97	
7646	NEWEDN	02-févr.-73	28-nov.-80	7784	NEWCHT	03-juill.-98	
7661	NEWCHT	14-mar.-86		7832	NEWEDN	19-févr.-71	06-mar.-81
7662	NEWEDN	19-juill.-91		7920	NEWEDN	27-avril-84	23-mai.-86
7663	NEWEDN	25-avril-97		7930	NEWEDN	18-mai.-84	
7664	NEWCHT	28-févr.-86		7935	NEWEDN	21-juin-85	
7665	NEWCHT	13-juin-86		7940	NEWEDN	27-avril-79	20- sept -85
7666	NEWCHT	28-févr.-86		7941	NEWCHT	05-jan..-73	14-mar.-86
7667	NEWCHT	14-mar.-86		7950	NEWEDN	03-mai.-85	
7668	NEWCHT	18-mai.-90		7951	NEWEDN	24-févr.-84	
7669	NEWCHT	18-mai.-90		7952	NEWEDN	17-mar.-72	27-juill.-84
7685	NEWCHT	28-févr.-86		7953	NEWEDN	05-avril-96	
7686	NEWCHT	27-mar.-81	19-jan..-90	7954	NEWCHT	17-mai.-74	17-juin-83
7687	NEWCHT	05-août-83		7980	NEWCHT	16-jan..-87	
7710	NEWEDN	13-juin-97		L/C8005	NEWEDN	07-déc.-84	02-mai.-97
7725	NEWEDN	22-juin-84		L/C8006	NEWEDN	05-août-88	
7731	NEWEDN	25-mai.-84		L/C8007	NEWEDN	19-août-88	
7733	NEWEDN	19-mar.-71	08-févr.-80	L/C8010	NEWEDN	01-août-86	26-mai.-89
7735	NEWEDN	14-août-70	18-nov.-83	L/C8011	NEWEDN	30-déc.-94	
7750	NEWEDN	13-juin-97		L/C8012	NEWEDN	04-nov.-94	
7760	NEWCHT	03-mai.-68	19-août-83	L/C8013	NEWEDN	04-nov.-94	
7770	NEWEDN	27-août-71	04-juill.-80	L/C8014	NEWEDN	18-nov.-94	
7776	NEWEDN	30-mai.-97		L/C8015	NEWEDN	16-déc.-94	
7777	NEWEDN	30-mai.-97		L/C8046	NEWEDN	07-oct.-83	
7778	NEWEDN	13-juin-97		L/C8047	NEWEDN	07-oct.-83	06-déc.-85
7779	NEWEDN	13-juin-97		L/C8048	NEWEDN	30-déc.-94	
7780	NEWCHT	06-juill.-90		L/C8049	NEWEDN	30-déc.-94	
7781	NEWCHT	06-juill.-90					

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modification à l'avis précédent annoncé en avril - Modifications à l'adresse du courrier électronique des publications des Aides radio à la navigation maritime.

Les éditions 2000 des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) et Radio Aids to Marine Navigation (Pacific) ont été publiées. Atlantique (Prix \$18.95), Pacific (Anglais seulement)(Prix \$14.95).

On peut se procurer ces publications en s'adressant au:

Bureau de distribution des cartes marines
Pêches et Océans Canada
1675, chemin Russell
Case Postale 8080
Ottawa (Ontario)
Canada
K1G 3H6
Tél: (613) 998-4931
Fax: (613) 998-1217
Courrier électronique: chs_sales@dfo-mpo.gc.ca
Internet: www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca

Bureau de distribution des cartes marines
Pêches et Océans Canada
9860, chemin W. Saanich
Case Postale 6000
ou Sidney (Colombie-Britannique)
Canada
V8L 4B2
Tél: (250) 363-6358
Fax: (250) 363-6841
Courrier électronique: chartsales@pac.dfo-mpo.gc.ca
Internet: www.ios.bc.ca/ios/chs/

Internet: <http://www.chshq.dfo.ca>

ou chez l'un des vendeurs accrédités du Service hydrographique du Canada.

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modifications à l'édition annuelle des Avis aux Navigateurs 2000.

Page C24-2, paragraphe (e):

Modifier 555 W. Hastings pour lire: 2380 - 555 W. Hastings

Sous Indicatif télégraphique – CVTS OFFSHORE

Ajouter: Courrier électronique: mctcrmic@attmail.

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Renseignement concernant l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2000.

Soyez avisé que certaines pages figurant dans la nouvelle édition de cette publication ne sont pas en ordre numérique. Les pages B23-1 jusqu'à B23-12 y compris les pages C-1 et C24-1 apparaissent entre les pages A16-1 et A17-1.

Prière de noter que ce problème sera réglé lors de la parution de l'Édition 2001 de cette publication.

TERRE-NEUVE, CÔTE EST - RENEWS HARBOUR - Bouées.

Une bouée plate verte MR5 a été mouillée par 46°55'35".2 N 52°56'41".1 W.

La bouée conique rouge MR6 a été déplacée par 46°55'35".6 N 52°56'39".8 W.

La bouée plate verte MR9 a été déplacée par 46°55'41".9 N 52°56'50".8 W.

La bouée conique rouge MR10 a été déplacée par 46°55'42" N 52°56'51" W.

PUBLICATION DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA- Nouvelle édition des Instructions nautiques.

La première édition du fascicule *CEN 307 - North Channel (lac Huron)*, qui couvre la zone comprise entre Little Current et Sault Ste. Marie, est maintenant disponible. Ce nouveau fascicule annule les chapitres 9, 10 et 11 des *Instructions nautiques, Grands Lacs, volume 2, 1993*. Le fascicule *CEN 307 - North Channel (lac Huron)* contient les informations pertinentes émises dans les éditions canadiennes des Avis aux navigateurs jusques et y compris l'**Édition mensuelle n° 3 de 2000**. Le prix du fascicule CEN 307 a été fixé à 14.95 \$.

Des corrections figurant dans les **Parties IV** et **V** de la présente édition des Avis aux navigateurs peuvent s'appliquer à cette nouvelle publication.

RIVIÈRE SAINT-JEAN - STONEY ISLAND - Bouée.

La bouée conique rouge JQ52 (43°28'01" N 65°33'49" W) a été remplacée par une bouée à espar rouge, marquée "JQ52".

PARTIE 2 – Édition 06/2000

1220 - Baie des Sept-Iles - Nouvelle édition - 28-FEV-1997 - Nad 1983

28-AVR-2000.

Coller l'annexe graphique ci-incluse 50°12`00.0"N 066°23`00.0"W

1220 - Sept-Iles - Nouvelle édition - 28-FEV-1997 - Nad 1983

28-AVR-2000.

Coller l'annexe graphique ci-incluse 50°12`00.0"N 066°23`00.0"W

1432 - Compartiment B-C - Carte nouvelle - 09-JUL-1999 - Nad 1983

09-JUN-2000.

Porter la légende "D41" 45°07`26.0"N 074°26`56.0"W

Porter la légende "D67" 45°03`03.0"N 074°33`17.0"W

Porter la légende "D70" 45°02`47.0"N 074°33`58.0"W

Porter la légende "D80" 45°02`26.5"N 074°36`30.0"W

Porter la légende "D50" 45°06`01.2"N 074°29`28.2"W

1433 - ISLE ST. REGIS TO MOSES-SAUNDERS POWER DAM - Carte nouvelle - 28-MAI-1999 - Nad 1983

09-JUN-2000.

Porter la légende "D80" 45°02`26.5"N 074°36`30.0"W

L/C2120 - Niagara River to/a Long Point - Nouvelle édition - 06-NOV-1998 - Nad 1983

09-JUN-2000.

Porter une bouée à espar rouge marquée "Priv" 42°51`14.0"N 079°13`17.0"W

L/C2200 - Lake Huron/Lac Huron - Nouvelle édition - 01-MAI-1987 - Nad 1927

09-JUN-2000.

Porter une épave dangereuse (PD) 43°36`30.0"N 082°33`48.0"W

Rayer la profondeur de "4 3/4" brasses. 43°36`14.0"N 082°33`54.0"W

L/C2201 - Georgian Bay / Baie Georgienne - Nouvelle édition - 18-NOV-1998 - Nad 1983

09-JUN-2000.

Porter une roche à fleur d'eau 44°54`40.0"N 079°52`26.0"W

Porter une profondeur de 0 brasse 3 pieds Repd(1998) 45°25`46.2"N 081°27`52.8"W

Rayer la roche dangereuse submergée de 6 pieds ou moins 45°25`46.2"N 081°27`52.8"W

2202 - Port Severn to/à Tomahawk Island - Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-MAR-1999 - Nad 1927

09-JUN-2000.

Porter une roche à fleur d'eau 44°54`39.5"N 079°52`26.1"W

2202 - Tomahawk Island to/à Twelve Mile Bay - Feuille 2 - Nouvelle édition - 26-MAR-1999 - Nad 1927

09-JUN-2000.

Porter une roche à fleur d'eau 44°54`39.5"N 079°52`26.1"W

2202 - Twelve Mile Bay to/à Rose Island - Feuille 3 - Nouvelle édition - 26-MAR-1999 - Nad 1927

09-JUN-2000.

Rayer la profondeur de 12 pieds 45°16`20.1"N 080°13`51.8"W

2202 - Parry Sound to/à Carling Rock - Feuille 4 - Nouvelle édition - 26-MAR-1999 - Nad 1927

09-JUN-2000.

Rayer la profondeur de 12 pieds 45°16`20.1"N 080°13`51.8"W

2203 - Carling Rock to/à Twin Sisters Island - Feuille 1 - Nouvelle édition - 07-OCT-1988 - Nad 1927

23-JUN-2000.

(T)Porter une bouée à espar de bâbord verte, marquée A45 45°26`03.2"N 080°24`08.3"W

PARTIE 2 – Édition 06/2000

2204 - French River to/à Beaverstone Bay - Feuille 3 - Nouvelle édition - 06-MAI-1983 - Nad 1927

02-JUN-2000.

Rayer	la balise de jour	45°54`15.0"N	081°08`40.0"W
Porter	un feu "FI"	45°54`15.0"N	081°08`42.0"W

2205 - Killarney to/à Little Current - Nouvelle édition - 18-DEC-1987 - Nad 1927

16-JUN-2000.

(P)Rayer	le feu	45°58`48.0"N	081°30`55.0"W
----------	--------	--------------	---------------

Une nouvelle édition de la carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

2225 - Approaches to / Approches à Parry Sound - Nouvelle édition - 08-MAR-1991 - Nad 1927

09-JUN-2000.

Rayer	la profondeur de 12 pieds	45°16`20.0"N	080°13`51.7"W
-------	---------------------------	--------------	---------------

16-JUN-2000.

(T)Porter	une bouée à espar de bâbord verte, marquée PP5	45°22`28.7"N	080°23`22.8"W
-----------	--	--------------	---------------

23-JUN-2000.

(T)Porter	une bouée à espar de tribord rouge, marquée PP4	45°22`35.4"N	080°23`40.5"W
-----------	---	--------------	---------------

L/C2228 - Goderich Harbour - Carte nouvelle - 16-FEV-1990 - Nad 1983

30-JUN-2000.

Coller l'annexe graphique

Cette annexe graphique est touchée par l'Avis 769(T)/91. Un exemplaire de cette annexe graphique est disponible auprès de l'Information Nautique, Service Hydrographique du Canada, Région du Centre et de l'Arctique, Centre des Eaux Intérieures du Canada, B.P. 5050, 867 Lakeshore Road, Burlington, Ontario, L7R 4R6.

L/C2228 - Lake Huron/Lac Huron (Southern Portion/Partie sud) - Carte nouvelle - 16-FEV-1990 - Nad 1983

09-JUN-2000.

Porter	une épave dangereuse (PD)	43°36`33.0"N	082°33`49.0"W
--------	---------------------------	--------------	---------------

Remplacer	le feu antérieur F R 10m par un feu à secteurs "Oc RWG 10m". Visible sur 134°, rouge de 034° à 099°, blanc de 099° à 103° et vert de 103° à 168°.	44°10`42.0"N	081°38`33.0"W
-----------	---	--------------	---------------

Les feux d'alignement de Kincardine ont été supprimés en permanence. L'ancien feu antérieur a été remplacé par un feu à secteurs Oc RWG. L'ancien feu postérieur FI R demeure en service. Le relèvement et la légende doivent être rayés.

30-JUN-2000.

Modifier	See Inset/Voir cartouche Chart/Carte 2291 pour lire See Inset on back/Voir cartouche au verso.	43°43`27.0"N	081°41`55.0"W
----------	--	--------------	---------------

2235 - Cape Hurd to/à Lonely Island - Nouvelle édition - 24-SEP-1999 - Nad 1983

09-JUN-2000.

Sur certains exemplaires.

Rayer	la roche dangereuse submergée de 6 pieds ou moins	45°25`46.2"N	081°27`52.8"W
-------	---	--------------	---------------

Sur certains exemplaires.

Porter	une profondeur de 3 pieds Rep (1998)	45°25`46.2"N	081°27`52.8"W
--------	--------------------------------------	--------------	---------------

L/C2243 - Bateau Island to/à Byng Inlet - Nouvelle édition - 30-AOU-1985 - Nad 1927

16-JUN-2000.

(T)Porter	une bouée à espar de bâbord verte, marquée PP5	45°22`29.0"N	080°23`23.0"W
-----------	--	--------------	---------------

PARTIE 2 – Édition 06/2000

23-JUN-2000.

(T)Porter	une bouée à espar de tribord rouge, marquée PP4	45°22`36.0"N 080°23`42.0"W
(T)Porter	une bouée à espar de tribord rouge, marquée PP8	45°24`19.8"N 080°24`03.1"W
(P)Rayer	la bouée à espar de tribord rouge, marquée H4	45°44`12.0"N 080°43`05.0"W
	Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Rayer	la bouée à espar de tribord rouge, marquée H14	45°44`33.0"N 080°40`38.5"W
	Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Rayer	la bouée conique de tribord rouge, marquée H20	45°44`55.0"N 080°39`29.0"W
	Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.	

L/C2244 - Alexander Passage to/à Beaverstone Bay - Nouvelle édition - 12-JUN-1987 - Nad 1927

02-JUN-2000.

(P)Rayer	la balise de jour	45°54`15.0"N 081°08`40.0"W
(P)Porter	un feu "FI 7.5s 46ft"	45°54`15.0"N 081°08`42.0"W

23-JUN-2000.

(P)Rayer	la bouée à espar de tribord rouge, marquée H4	45°44`12.0"N 080°43`05.0"W
	Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Rayer	la bouée à espar de tribord rouge, marquée H14	45°44`34.0"N 080°40`38.5"W
	Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Rayer	la bouée conique de tribord rouge, marquée H20	45°44`55.0"N 080°39`29.0"W
	Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.	

L/C2245 - Beaverstone Bay to/à Lonely Island and/et McGregor Bay - Nouvelle édition - 06-JUN-1986 - Nad 1927

16-JUN-2000.

Rayer	le feu	45°58`48.0"N 081°30`55.0"W
-------	--------	----------------------------

2250 - Bruce Mines - Carte nouvelle - 09-MAI-1986 - Nad 1927

23-JUN-2000.

Porter	la légende (Priv)	46°17`49.9"N 083°47`23.6"W
--------	-------------------	----------------------------

2250 - Bruce Mines to/à Sugar Island - Carte nouvelle - 09-MAI-1986 - Nad 1927

23-JUN-2000.

Porter	la légende (Priv)	46°17`49.9"N 083°47`23.6"W
--------	-------------------	----------------------------

2251 - Meldrum Bay to/à St.Joseph Island - Carte nouvelle - 11-AVR-1986 - Nad 1927

23-JUN-2000.

Porter	la légende (Priv)	46°17`49.9"N 083°47`23.6"W
--------	-------------------	----------------------------

2261 - Bayfield to/à Douglas Point - Nouvelle édition - 13-JUN-1986 - Nad 1927

09-JUN-2000.

Remplacer	le feu antérieur F R 10m par un feu à secteurs "Oc RWG 10m". Visible sur 134°, rouge de 034° à 099°, blanc de 099° à 103° et vert de 103° à 168°.	44°10`40.0"N 081°38`37.0"W
-----------	---	----------------------------

Les feux d'alignement de Kincardine ont été supprimés en permanence. L'ancien feu antérieur a été remplacé par un feu à secteurs Oc RWG. L'ancien feu postérieur FI R demeure en service. Le relèvement et la légende doivent être rayés.

PARTIE 2 – Édition 06/2000

2283 - Owen Sound to/à Giant's Tomb Island - Feuille 1 - Carte nouvelle - 30-JUL-1999 - Nad 1983

30-JUN-2000.

Modifier	Mo(D) 10s pour lire Oc(3) RWG 10s vis-à-vis le feu	44°30`25.8"N	080°13`33.4"W
----------	--	--------------	---------------

2283 - Thornbury - Feuille 1 - Carte nouvelle - 30-JUL-1999 - Nad 1983

30-JUN-2000.

Modifier	Mo(D) 10s pour lire Oc(3) RWG 10s vis-à-vis le feu	44°34`00.4"N	080°27`01.6"W
----------	--	--------------	---------------

2283 - Collingwood - Feuille 2 - Carte nouvelle - 30-JUL-1999 - Nad 1983

30-JUN-2000.

Modifier	Mo(D) 10s pour lire Oc(3) RWG 10s vis-à-vis le feu	44°30`25.8"N	080°13`33.4"W
----------	--	--------------	---------------

L/C2284 - Parry Sound and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 27-OCT-1989 - Nad 1927

16-JUN-2000.

(T)Porter	une bouée à espar de bâbord verte, marquée PP5	45°22`28.5"N	080°23`21.2"W
-----------	--	--------------	---------------

23-JUN-2000.

(T)Porter	une bouée à espar de tribord rouge, marquée PP4	45°22`36.0"N	080°23`42.0"W
-----------	---	--------------	---------------

(T)Porter	une bouée à espar de tribord rouge, marquée PP8	45°24`19.8"N	080°24`03.1"W
-----------	---	--------------	---------------

2289 - Giants Tomb Island to/à Lone Rock - Nouvelle édition - 16-OCT-1987 - Inconnu

09-JUN-2000.

Porter	une roche avec une profondeur connue de 1/2 brasse	44°54`39.7"N	079°52`25.5"W
--------	--	--------------	---------------

2292 - Chantry Island to Cove Island - Nouvelle édition - 28-AVR-1989 - Inconnu

09-JUN-2000.

Rayer	la zone de mouillage	44°54`05.0"N	081°21`43.0"W
-------	----------------------	--------------	---------------

Porter	un câble sous-marin	entre 44°54`02.0"N	081°21`40.0"W
		et 44°54`09.0"N	081°21`49.5"W

2312 - Nipigon Bay and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 13-NOV-1987 - Nad 1927

16-JUN-2000.

ANNULE	le feu	48°56`36.0"N	088°02`06.0"W
	Avis 439(P)/97 annulé.		

ANNULE	le feu	48°54`57.0"N	088°11`45.0"W
	Avis 439(P)/97 annulé.		

Porter	un feu FI	48°54`58.0"N	088°11`45.0"W
--------	-----------	--------------	---------------

L/C4020 - Strait of Belle Isle - Nouvelle édition - 27-DEC-1991 - Nad 1927

16-JUN-2000.

Porter	une bouée à cloche cardinale Est lumineuse, noire, jaune et noire, Q (3) 10s, marquée NP	52°03`58.2"N	055°38`52.8"W
--------	--	--------------	---------------

Porter	une épave ne représentant aucun danger	52°10`39.0"N	055°12`36.0"W
--------	--	--------------	---------------

4115 - PASSAMAQUODDY BAY AND/ET ST CROIX RIVER - Carte nouvelle - 31-DEC-1999 - Nad 1983

30-JUN-2000.

Rayer	la légende BELL vis-à-vis la bouée lumineuse rouge UH2	44°56`48.0"N	066°56`10.0"W
-------	--	--------------	---------------

Porter	un réflecteur radar	45°02`17.7"N	066°54`41.7"W
--------	---------------------	--------------	---------------

Porter	Fog Sig 30 s	45°02`19.6"N	066°53`30.6"W
--------	--------------	--------------	---------------

Modifier	FI pour lire, FI R	45°02`13.9"N	066°53`36.3"W
----------	--------------------	--------------	---------------

PARTIE 2 – Édition 06/2000

4210 - Cape Sable to/à Pubnico Harbour - Carte nouvelle - 05-AVR-1991 - Nad 1983

16-JUN-2000.

Modifier FI R pour lire, FI R 12s 8m 5M 43°31`20.5"N 065°44`13.0"W

L/C4242 - Cape Sable Island to/aux Tusket Islands - Nouvelle édition - 28-AOU-1992 - Nad 1983

16-JUN-2000.

Modifier FI R pour lire, FI R 12s 8m 5M 43°31`20.5"N 065°44`13.0"W

L/C4340 - Grand Manan - Nouvelle édition - 12-AVR-1991 - Nad 1927

16-JUN-2000.

(P)Porter une bouée cylindrique cardinale Sud, jaune et noire, marquée XE 44°35`54.4"N 066°50`23.0"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Porter une bouée à cloche de bâbord lumineuse verte FI G, marquée XA3 44°36`10.4"N 066°52`23.0"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée XA8 44°38`24.6"N 066°48`50.3"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Modifier FI G 4s 44ft pour lire, FI G 12s 44ft 5M 44°36`09.4"N 066°48`27.6"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Modifier FI 10s 156ft 20M pour lire, FI 10s 156ft 16M 44°36`02.3"N 066°54`21.8"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Rayer la bouée à cloche lumineuse de mi-chenal rouge et blanche Mo (A), marquée XAD 44°35`45.0"N 066°52`01.8"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Rayer la bouée plate de bâbord verte, marquée XE1 44°35`55.0"N 066°50`20.5"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Rayer la bouée à espar de tribord rouge, marquée XE2 44°36`03.9"N 066°49`46.5"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Rayer la bouée plate de bâbord verte, marquée XA3 44°36`14.5"N 066°52`23.0"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Rayer la bouée à espar de bâbord verte, marquée XE3 44°36`37.5"N 066°49`42.0"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Rayer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R, marquée XA8 44°38`24.0"N 066°48`51.5"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Rayer le feu F R 44°39`01.0"N 066°50`19.5"W

Une nouvelle édition de cette carte incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

PARTIE 2 – Édition 06/2000

L/C4731 - Forteau Bay to/à Domino Run - Nouvelle édition - 16-DEC-1994 - Nad 1927

16-JUN-2000.

Porter une bouée à cloche cardinale Est lumineuse, noire, jaune et noire, Q (3) 10s, marquée NP 52°03`42.0"N 055°38`27.0"W

Porter une épave ne représentant aucun danger 52°10`39.0"N 055°12`36.0"W

4921 - Chandler - Nouvelle édition - 06-MAR-1998 - Nad 1983

02-JUN-2000.

Rayer le feu Fl Y marquée "Priv" 48°20`37.9"N 064°40`09.0"W
Avis 1108(P)/99 annulé.

Rayer la balise de jour tribord marquée "Priv" 48°20`40.7"N 064°40`13.4"W
Avis 1108(P)/99 annulé.

Rayer le brise-lames joignant 48°20`40.6"N 064°40`10.1"W
48°20`40.6"N 064°40`13.2"W
et 48°20`41.4"N 064°40`14.4"W

Avis 1108(P)/99 annulé.

Rayer la légende "Bkw" 48°20`40.0"N 064°40`13.0"W
Avis 1108(P)/99 annulé.

Rayer le ponton entre 48°20`42.3"N 064°40`10.0"W
et 48°20`42.3"N 064°40`13.2"W

Avis 1108(P)/99 annulé.

Coller l'annexe graphique ci-incluse 48°20`46.0"N 064°40`17.0"W

Cette avis annule l'avis 1108(P)/99.

L/C5030 - Green Bay to/à Double Island - Carte nouvelle - 26-OCT-1990 - Nad 1983

16-JUN-2000.

Porter une bouée à cloche cardinale Est lumineuse, noire, jaune et noire, Q (3) 10s, marquée NP 52°03`58.4"N 055°38`49.3"W

5048 - Cape Harrigan to/aux Kidlit Islands - Carte nouvelle - 07-AOU-1987 - Nad 1983

02-JUN-2000.

Coller l'annexe graphique ci-incluse 56°05`00.0"N 060°45`00.0"W

5052 - SENIARTLIT ISLANDS TO NAIN - Carte nouvelle - 25-AVR-1997 - Nad 1983

23-JUN-2000.

Porter un feu, Fl 21m 6M 56°24`13.5"N 061°27`40.3"W

Porter un feu, Fl 18m 6M 56°19`38.6"N 061°22`19.3"W

6035 - Approches to/Approches à la Vase River - Carte nouvelle - 20-NOV-1987 - Nad 1983

02-JUN-2000.

Rayer le feu antérieur de l'alignement F R 6m 46°14`31.9"N 079°25`28.0"W

Rayer le feu postérieur de l'alignement F R 8m 46°14`33.2"N 079°25`22.6"W

Porter un feu Fl R 6m 46°14`31.9"N 079°25`28.0"W

Modifier Fl pour lire Fl G 46°14`32.3"N 079°25`29.8"W

6035 - Lake Nipissing / Lac Nipissing(Eastern Portion / Partie est) - Carte nouvelle - 20-NOV-1987 - Nad 1983

02-JUN-2000.

Rayer le feu antérieur de l'alignement F R 6m 46°14`32.0"N 079°25`28.0"W

Rayer le feu postérieur de l'alignement F R 8m 46°14`33.0"N 079°25`23.0"W

PARTIE 2 – Édition 06/2000

Porter	un feu FI R 6m	46°14`32.0"N 079°25`28.0"W
Modifier	FI pour lire FI G	46°14`32.5"N 079°25`30.0"W

6100 - Roberval - Feuille 1 - Carte nouvelle - 15-MAI-1987 - Nad 1927

02-JUN-2000.

Rayer	le brise-lames	joignant 48°31`10.0"N 072°13`06.5"W
		48°31`08.5"N 072°13`05.5"W
		48°31`06.7"N 072°13`03.2"W
		48°31`04.2"N 072°13`02.6"W
		et 48°31`02.9"N 072°13`03.8"W

Avis 2102(P)/99 annulé.

Rayer	le brise-lames	joignant 48°31`02.7"N 073°13`12.2"W
		48°31`02.4"N 073°13`06.9"W
		48°31`02.8"N 073°13`06.2"W
		et 48°31`04.6"N 073°13`04.9"W

Avis 2102(P)/99 annulé.

Rayer	le feu FI R privé	48°31`03.3"N 072°13`03.5"W
-------	-------------------	----------------------------

Avis 2102(P)/99 annulé.

Rayer	le feu FI G privé	48°31`04.2"N 072°13`05.2"W
-------	-------------------	----------------------------

Avis 2102(P)/99 annulé.

Coller	l'annexe graphique ci-incluse	48°31`30.0"N 072°13`00.0"W
--------	-------------------------------	----------------------------

6201 - Lake of the Woods - Nouvelle édition - 16-MAR-1973 - Nad 1927

02-JUN-2000.

Rayer	le feu	49°20`07.0"N 094°53`00.0"W
-------	--------	----------------------------

23-JUN-2000.

Rayer	le feu	49°41`54.0"N 094°49`10.0"W
-------	--------	----------------------------

6211 - Big Traverse Bay - Carte nouvelle - 26-AOU-1988 - Nad 1983

02-JUN-2000.

Rayer	le feu	49°20`07.0"N 094°52`54.0"W
-------	--------	----------------------------

Porter	une bouée charpente lumineuse rouge FI R marquée 4	49°20`09.4"N 094°52`49.5"W
--------	--	----------------------------

Porter	une bouée à espar verte marquée 3	49°20`09.4"N 094°52`48.5"W
--------	-----------------------------------	----------------------------

Porter	une bouée conique rouge marquée 2	49°20`09.4"N 094°52`54.4"W
--------	-----------------------------------	----------------------------

6215 - Basil Channel to/à Sturgeon Channel - Carte nouvelle - 01-JUL-1977 - Nad 1927

02-JUN-2000.

Rayer	le feu	49°20`07.0"N 094°52`51.0"W
-------	--------	----------------------------

Porter	une bouée charpente lumineuse rouge FI R marquée 4	49°20`09.4"N 094°52`48.7"W
--------	--	----------------------------

Porter	une bouée à espar verte marquée 3	49°20`09.4"N 094°52`47.7"W
--------	-----------------------------------	----------------------------

Porter	une bouée conique rouge marquée 2	49°20`09.4"N 094°52`53.6"W
--------	-----------------------------------	----------------------------

6216 - Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island - Carte nouvelle - 02-AVR-1982 - Nad 1927

02-JUN-2000.

Rayer	le feu	49°20`07.0"N 094°52`52.0"W
-------	--------	----------------------------

Porter	une bouée charpente lumineuse rouge FI R marquée 4	49°20`09.4"N 094°52`48.7"W
--------	--	----------------------------

Porter	une bouée à espar verte marquée 3	49°20`09.4"N 094°52`47.7"W
--------	-----------------------------------	----------------------------

Porter	une bouée conique rouge marquée 2	49°20`09.4"N 094°52`53.6"W
--------	-----------------------------------	----------------------------

PARTIE 2 – Édition 06/2000

6217 - - Carte nouvelle - 18-JUN-1976 - Nad 1927

23-JUN-2000.

Rayer le feu 49°41'51.0"N 094°49'05.0"W

6241 - Berens River to Nelson River - Nouvelle édition - 06-AOU-1957 - Inconnu

23-JUN-2000.

Porter la légende C vis-à-vis la bouée lumineuse de mi-chenal noire et blanche 53°37'30.0"N 097°58'00.0"W

6249 - Gull Harbour to Riverton - Nouvelle édition - 29-MAR-1985 - Inconnu

23-JUN-2000.

Modifier DV15 pour lire DV 50°59'52.0"N 096°54'28.0"W

6251 - Red River / Rivière Rouge to à Gull Harbour – Nouvelle édition - 18-JUL-1986 - Nad 1983

23-JUN-2000.

(P)Déplacer la bouée à espar, cardinale nord, noire et jaune, marquée DP de 50°34'24.0"N 096°37'24.0"W
à 50°34'20.5"N 096°37'29.2"W

Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Modifier la légende DP pour lire GNC 50°34'20.5"N 096°37'29.2"W

Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

(P)Déplacer bouée à espar, cardinale sud, jaune et noir, marquée DJ de 50°33'49.0"N 096°37'24.0"W
à 50°33'52.4"N 096°37'29.2"W

(P)Modifier légende DJ pour lire GSC 50°33'52.4"N 096°37'29.2"W

6258 - Montréal Point to à Kettle Island - Carte nouvelle – 30-DEC-1988 - Nad 1983

23-JUN-2000.

Modifier la légende MA pour lire C vis-à-vis la bouée lumineuse de mi-chenal rouge et blanche 53°36'42.0"N 097°56'53.5"W

6259 - Kettle Island to à Martin Point - Carte nouvelle - 23-FEV-1990 – Nad 1983

30-JUN-2000.

Déplacer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée P12 de 53°53'09.0"N 097°58'44.0"W
à 53°53'09.0"N 097°58'40.0"W

6268 - Berens River and Approaches - Nouvelle édition - 15-JUN-1962 - Inconnu

23-JUN-2000.

Porter la légende CK vis-à-vis la bouée lumineuse de mi-chenal noire et blanche 52°23'03.0"N 097°06'58.0"W

L/C8015 - Funk Island and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 16-DEC-1994 - Nad 1983

23-JUN-2000.

(P)Modifier Chart/Carte 4562 pour lire, "Chart/Carte 4854" 48°52'00.0"N 053°10'30.0"W

Une nouvelle édition incorporant l'information ci-dessus sera disponible à une date ultérieure.

L/C8049 - St Michael Bay to à Gray Islands - Nouvelle édition - 30-DEC-1994 - Inconnu

16-JUN-2000.

Porter une épave ne représentant aucun danger 52°10'39.0"N 055°12'36.0"W

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modifications à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) - Édition annuelle 2000.

Page 1-7

Modifier St. John's (T-N) (Radio) numéro du télécopieur comme suite (709) 772-5369

Page 2-11

À la fin de : Pour les services radio veuillez adresser les appels à Les Escoumins radio.

Ajouter : Garder côtière

Page 2-12

SCTM Les Escoumins/VCF Communications navire/terre

Modifier la table d'inclus:

SITES	Voies:	Secteur STM:	Fréquences		Remarques:
			Émission:	Réception:	
Cap Est	C9	2			
Sacré-Cœur	C9	2			

Page 2-12

SCTM Les Escoumins/VCF – Diffusions:

Modifier la colonne du Fréquences:

Sous C83B **raier** Sacré-Coeur

Sous C21B **raier** Cap-Est

Page 2-27

SCTM Québec/VCC Communications navire/terre:

Sous Site: Mont Béclair:

colonne voies: **changer** C12 comme suite C13

colonne Secteur STM: **changer** 3 comme suite 4

Sous Site: Cap-Est et Sacré Coeur:

colonne voies: **raier** référence du C9 pour les deux sites

colonne Secteur STM: **raier** référence du secteur 2 pour les deux sites

Page 2-27

SCTM Québec/VCC – Diffusions:

Modifier la colonne des Fréquences:

Sous C21B **ajouter** Cap-Est

Sous C83B **ajouter** Sacré-Coeur

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modifications à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) - Édition annuelle 2000.

Page 2-30

SCTM Rivière-au-Renard/VCG – Diffusions:

Sous la colonne du Contenu aux heures 1620 et 1635 **raier** glaces durant la saison des glaces seulement.

Modifier l'heure 2020 comme suite 2115

Modifier l'heure 2035 comme suite 2145

Sous la colonne du Contenu pour l'heure 2115 (nouveau) **ajouter** glaces durant la saison des glaces seulement.

Sous la colonne du Contenu pour l'heure 2145 (nouveau) **ajouter** glaces durant la saison des glaces seulement.

Page 3-34

Modifier Pointe au Boiserie comme suite Pointe au Boisvert

Page 4-16

Modifier le numéro du télécopieur du CCS Halifax comme suite 584331699943, Inmarsat B à la région Ouest d'Atlantique Océan.

Page 5-4

Modifier la référence de SEA par SMC (Service météorologique du Canada)

Modifier la boîte de la région Pacifique, Officiers Météorologiques Portuaires comme suite : Pacifique/Yukon et remplacer Bob McArter avec Mike Riley, nouvel adresse du courriel : mike.riley@ec.gc.ca

Page 5-16

NAVTEX et prévisions maritimes pour les eaux des Maritimes

Pour la zone 215, sous la colonne NAVTEX et pour Rivière au Renard **modifier** l'heure 2020 comme suite 2115 et **modifier** l'heure 2035 comme suite 2145

Page 5-17

NAVTEX et prévisions maritimes pour les eaux de Terre-Neuve et du Labrador

Pour la zone 221, sous la colonne NAVTEX (1) et pour Rivière au Renard **modifier** l'heure 2020 comme suite 2115 et **modifier** l'heure 2035 comme suite 2145

Page 5-26

Observations météorologiques maritimes – fleuve Saint-Laurent et rivière Saguenay

Sous la colonne Stations de diffusion **modifier** Montréal sur RMC comme suite : sur demande –mai – octobre

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modification à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) - Édition annuelle 2000.

Page 3-7

ECAREG - Comptes-rendus anticipés - Renseignements requis

Modifier cette section d'article (q) jusqu'à la fin comme suite :

- (q) abrogé
- (r) toute déféctuosité de la coque du navire, des appareils de propulsion principale, des appareils à gouverner, du radar, compas, équipement de radiocommunications, ancres ou câbles;
- (s) tout déversement ou menace de déversement d'un polluant par le navire, dans l'eau, et tout dommage subi par le navire qui pourrait provoquer le déversement d'un polluant par le navire, dans l'eau;
- (t) nom de l'agent canadien ou américain, selon le cas; et
- (u) la date d'expiration du certificat visé à l'article VII de la Convention internationale de 1969/1992 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ou du certificat international de prévention de la pollution par les hydrocarbures, du certificat international de prévention de la pollution liée au transport des substances liquides nocives en vrac, du certificat d'aptitude au transport de produits chimiques dangereux en vrac ou du certificat de conformité délivré, du Certificat de gestion de la sécurité ISM, ou de l'Attestation de conformité ISM, le cas échéant, à l'égard du navire.

**PARTIE 3 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modifications à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) - Édition annuelle 2000.

Page 2-61

Rayer la nomenclature concernant Pointe-au-Père.

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 13 — Après le paragraphe 92

Insérer: 92.1 Le **Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)** est un nouveau système international qui utilise les toutes dernières technologies de communication par voie terrestre et par satellite ainsi que les systèmes de radiocommunication des navires. Il a été implanté le 1^{er} février 1999. Le système assure une alerte rapide des situations de détresse et un délai minimal dans la coordination des opérations de recherche et sauvetage; aussi, il voit aux communications d'urgence et de sécurité et fournit des renseignements sur la sécurité maritime.

92.2 Une période de transition de 3 à 5 ans est prévue avant l'implantation complète du système au Canada et les Centres des services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne continueront d'assurer une écoute sur la voie VHF 16 (156.8 MHz) et la voie MF 2182 kHz jusqu'en 2003 au moins. Le Canada fournira le SMDSM dans les zones maritimes canadiennes A1, A3 et A4 (*consulter les Aides radio à la navigation maritimes*). En plus des diffusions de l'information de sécurité maritime sur NAVTREX et les appels de groupe améliorés (EGC) INMARSAT, les Centres SCTM de la Garde côtière canadienne vont continuer d'émettre des bulletins de sécurité sur les fréquences MF jusqu'à avis contraire et sur le système de diffusion continue existant sur VHF.

92.3 On recommande fortement aux navigateurs de communiquer avec les **bureaux de Sécurité maritime (Transports Canada)** en ce qui concerne les équipements relatifs au SMDSM que l'on doit avoir à bord.

(N00-12.4)

Page 260 — Paragraphe 293, ligne 3

Supprimer: , présente un sommet conique remarquable.

Remplacer par: ; une île, conique et **remarquable**, atteignant une altitude de 299 pieds (91 m), est située à 0,6 mille au SE. Un brisant gît dans l'entrée de l'anse située à 3,4 milles au SE de l'île mentionnée ci-dessus.

(N00-12.5)

Page 261 — Paragraphe 298, dernière ligne

Ajouter: Un brisant gît à 1,3 mille à l'Est de la pointe Nord de Kutallik (Massacre) Island.

(N00-12.6)

Page 271 — Paragraphe 404, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (324.14), altitude 18,5 m (61 pi), reposant sur une tour portant une marque de jour rouge et blanche sur trois côtés, est placé dans l'angle SW de Nochalik Island.

(N00-12.7)

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 272 — Paragraphe 407, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (324.69), altitude 21,4 m (70 pi), reposant sur une tour portant une marque de jour rouge et blanche sur trois côtés, est placé sur une pointe située à quelque 0,8 mille à l'Est de Taktok Bluff.

(N00-12.8)

Page 274 — Paragraphe 428, dernière ligne

Ajouter: Un brisant gît à 0,95 mille au Nord de la pointe Nord de l'îlot Est du groupe Kappa.

(N00-12.9)

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 12 — Après le paragraphe 106

Insérer: 106.1 Le **Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)** est un nouveau système international qui utilise les toutes dernières technologies de communication par voie terrestre et par satellite ainsi que les systèmes de radiocommunication des navires. Il a été implanté le 1^{er} février 1999. Le système assure une alerte rapide des situations de détresse et un délai minimal dans la coordination des opérations de recherche et sauvetage; aussi, il voit aux communications d'urgence et de sécurité et fournit des renseignements sur la sécurité maritime.

106.2 Une période de transition de 3 à 5 ans est prévue avant l'implantation complète du système au Canada et les Centres des services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne continueront d'assurer une écoute sur la voie VHF 16 (156.8 MHz) et la voie MF 2182 kHz jusqu'en 2003 au moins. Le Canada fournira le SMDSM dans les zones maritimes canadiennes A1, A3 et A4 (*consulter les Aides radio à la navigation maritimes*). En plus des diffusions de l'information de sécurité maritime sur NAVTREX et les appels de groupe améliorés (EGC) INMARSAT, les Centres SCTM de la Garde côtière canadienne vont continuer d'émettre des bulletins de sécurité sur les fréquences MF jusqu'à avis contraire et sur le système de diffusion continue existant sur VHF.

106.3 On recommande fortement aux navigateurs de communiquer avec les **bureaux de Sécurité maritime (Transports Canada)** en ce qui concerne les équipements relatifs au SMDSM que l'on doit avoir à bord.

(N00-06.6)

Page 55 — Paragraphe 29, lignes 2 à 5

Supprimer: «Un quai ... (4,9 m).»

Remplacer par: Il y a un **quai** public à 0,15 mille environ au SE de l'extrémité Sud de l'île Jacques Cartier. La face Ouest comprend deux sections : 151 et 59 pieds (46 et 18 m), offrant respectivement une profondeur de 10 et 18 pieds (2,9 et 5,5 m). À faible distance au NE, une jetée de 82 sur 26 pieds (25 sur 8 m) offre une profondeur de 11 pieds (3,2 m) le long de la face externe.

(N00-06.7)

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 55 — Paragraphe 34, dernière ligne

Supprimer: 30 pieds (9 m).

Remplacer par: 52 pieds (16 m) et offre une profondeur de 2 pieds (0,5 m).

(N00-06.8)

Page 55 — Paragraphe 35, lignes 6 et 7

Supprimer: «de long ... externe.»

Remplacer par: sur 25 pieds (7,5 m), offrant une profondeur de 9 pieds (2,8 m)
le long de la face externe.

(N00-06.9)

Page 55 — Paragraphe 36, lignes 4 à 7

Supprimer: «Un petit ... baie.»

Remplacer par: Il y a un **quai** en L dans la petite anse qui échancre le rivage Sud de Hay Cove à quelque 0,8 mille au Sud de Cape Ardoise; d'une longueur de 151 pieds (46 m), il offre des profondeurs variant entre 2 et 7 pieds (0,6 et 2 m) le long de la face externe, d'une longueur de 46 pieds (14 m).

(N00-07.0)

Page 55 — Paragraphe 37, dernière ligne

Ajouter: Un **quai** en T est implanté dans le rivage à quelque 0,2 mille au SE de la pointe SW d'une île de 5 pieds (1,5 m) de haut; d'une longueur de 128 pieds (39 m), il offre une profondeur de 6 pieds (1,8 m) le long de la face externe, longue de 62 pieds (19 m) et portant un abri en bois. Un quai flottant longe la face SW du quai. Un vaste haut-fond qui brise gît à quelque 230 pieds (70 m) au NE du quai, d'où la nécessité d'être prudent aux abords du quai. On a signalé qu'il était préférable de s'approcher du quai en venant du Nord.

(N00-07.1)

Page 56 — Paragraphe 47, lignes 3 à 7

Supprimer: «Un quai ... poisson.»

Remplacer par: Le quai public qui est indiqué sur la carte sur le rivage Nord de Little Harbour n'existerait plus. Le **quai** public à Ship Cove est implanté dans la pointe SW de **Fauvette Point**, en forme de L et d'une longueur de 190 pieds (58 m), il offre une profondeur de 7 pieds (2,2 m) le long de la face externe, longue de 98 pieds (30 m).

(N00-07.2)

Page 56 — Paragraphe 49, ligne 4

Supprimer la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/98.

(N00-07.3)

Page 56 — Paragraphe 50, dernière ligne

Ajouter: Il y a une profondeur de 11 pieds (3,3 m) à peu près à mi-distance de la face Ouest de la partie extérieure du quai. Un **feu** (219.5), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du quai.

(N00-07.4)

Page 56 — Paragraphe 61, ligne 4

Supprimer: 18 pieds (5,5 m)

Remplacer par: 17 pieds (5,1 m)

(N00-07.5)

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 56 — Paragraphe 61, dernière ligne

Ajouter: Un **quai**, d'une longueur de 177 pieds (54 m) et offrant une profondeur de 7 pieds (2 m), est attenant à l'usine de transformation de poisson. Les abords de Cook's Harbour sont jalonnés par des **bouées**.

(N00-07.6)

Page 56 — Paragraphe 62, lignes 2 et 3

Supprimer: «230 pieds ... (3,7 m).»

Remplacer par: 118 pieds (36 m) offre des profondeurs variant entre 6 et 9 pieds (1,9 et 2,6 m).

(N00-07.7)

Page 57 — Paragraphe 74, lignes 3 et 4

Supprimer: «236 pieds ... externe.»

Remplacer par: d'une longueur de 121 pieds (37 m), offre des profondeurs variant entre 5 et 7 pieds (1,4 et 2 m) le long du côté Sud de la face externe, qui mesure 49 pieds (15 m) de long. Un quai en ruine se trouve à faible distance au SW du quai public. Une bordure rocheuse peu profonde s'allongerait à faible distance à l'ENE de l'extrémité Ouest de l'entrée de l'anse.

(N00-07.8)

Page 58 — Paragraphe 89, ligne 6 – après «quai»

Insérer: en ruine

(N00-07.9)

Page 58 — Paragraphe 89, lignes 7 à 9

Supprimer: «; on a signalé ... (12 m)»

(N00-07.9)

Page 58 — Paragraphe 100, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse cardinale Est NP (270.03) est mouillée à faible distance à l'Est de Allen Shoal.

(N00-08.0)

Page 62 — Paragraphe 143, lignes 3 et 4

Supprimer: «cale ... entreposage.»

Remplacer par: d'une grue roulante de 50 tonnes et équipé pour l'entreposage et l'entretien; on peut se procurer de l'eau potable. Le numéro de téléphone du centre est le (709) 927-5553.

(N00-08.1)

Page 79 — Paragraphe 2, ligne 6

Supprimer: cale de halage

Remplacer par: grue roulante de 70 tonnes

(N00-08.2)

Page 79 — Paragraphe 2, dernière ligne

Supprimer: «Une ... (30 m).»

Remplacer par: Un quai public en T, d'une longueur de 246 pieds (75 m), est implanté dans le rivage Nord de Flower's Cove; les profondeurs varient entre 6 et 14 pieds (1,9 et 4,2 m) le long des côtés NW et SE de la face externe, longue de 125 pieds (38 m). Une usine de transformation de poisson est attenante au quai. Les vestiges

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

d'un quai, couverts de 6 pieds (1,9 m) d'eau, se trouveraient à moins de 98 pieds (30 m) de l'enracinement du quai situé près de l'usine de transformation de poisson.

(N00-08.2)

Page 79 — Paragraphe 5, ligne 2 – après «Seal.»

Insérer: Un **quai** public, situé à Bear Cove à quelque 0,7 mille à l'ENE de Bear Cove Point, est en ruine. Une grande bâtisse longe le quai.

(N00-08.3)

Page 79 — Après le paragraphe 12

Insérer: 12.1 Un **quai** de pêche en L est situé dans une petite anse à quelque 0,3 mille à l'WSW de Harbour Point; la face externe, d'une longueur de 46 pieds (14 m), assèche. Un petit quai privé se trouve à faible distance au Sud du quai du traversier.

(N00-08.4)

Page 79 — Paragraphe 14, lignes 2 à 5

Supprimer: «Un ... (24 m).»

Remplacer par: Un **quai** public, d'une longueur de 128 pieds (39 m), est implanté dans le rivage Sud de l'anse; il offre une profondeur de 9 pieds (2,7 m) le long de la face externe, longue de 112 pieds (34 m). Les vestiges d'un quai gisent du côté Sud du quai et près de l'extrémité Ouest de la face externe, d'où la nécessité d'être prudent. Un quai, d'une longueur de 164 pieds (50 m) et offrant des profondeurs variant entre 4 et 7 pieds (1,2 et 2,1 m), s'allonge à l'enracinement du quai. Une usine de transformation de poisson est attenante au quai. Le chenal d'accès du quai est jalonné par des **bouées**.

(N00-08.5)

Page 84 — Paragraphe 67, lignes 6 et 7

Supprimer: «360 pieds ... (4 m);»

Remplacer par: 164 pieds (50 m), offre une profondeur de 11 pieds (3,4 m);

(N00-08.6)

Page 84 — Paragraphe 67, dernière ligne

Ajouter: Deux appontements flottants s'allongent à l'extrémité Sud du quai *Fisheries Marine*. Les services sont les suivants :
électricité, buanderie, douches et collecte des huiles usées.

(N00-08.7)

Page 86 — Paragraphe 68, dernière ligne

Supprimer: 20 pieds (6,1 m).

Remplacer par: 14 pieds (4,4 m). Une usine de transformation de poisson, attenante au quai public, est desservie par un quai d'une longueur de 180 pieds (55 m) et offrant une profondeur de 8 pieds (2,4 m).

(N00-08.8)

Page 86 — Paragraphe 79, lignes 1 à 3

Supprimer: «Le ... long.»

Remplacer par: Un quai public, d'une longueur de 105 pieds (32 m) et offrant une profondeur de 12 pieds (3,7 m), est situé à 0,4 mille à l'ENE de Two Hills Point.

(N00-08.9)

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 86 — Paragraphe 79, dernière ligne

Ajouter: Le **centre de services maritimes** est pourvu de deux grues roulantes — 70 et 200 tonnes. Le numéro de téléphone du centre est le (709) 861-3200. On peut se procurer de l'eau potable.

(N00-09.0)

Page 86 — Paragraphe 82, lignes 4 à 6

Supprimer: «Les ... Point.»

(N00-09.1)

Page 86 — Paragraphe 87, lignes 1 à 3

Supprimer: «, dont ... 6,1 m),»

Remplacer par: en ruine

(N00-09.2)

Pages 86 et 88 — Paragraphe 87, lignes 5 à 8

Supprimer: «Un brûleur ... d'eau.»

Remplacer par: Un château d'eau bleu, 168 pieds (51 m) d'altitude, à l'Est du quai en ruine, est **remarquable**.

(N00-09.3)

Page 88 — Paragraphe 88, dernière ligne

Ajouter: On a signalé un bon **mouillage**, par fond de 17 brasses (31 m), à 2,5 milles à l'ENE de Lossieux Point.

(N00-09.4)

Page 88 — Paragraphe 96, ligne 11 – après «(23 m).»

Insérer: Un **quai**, d'une longueur de 207 pieds (63 m), offrant une profondeur de 1 pied (0,4 m), s'allonge à l'enracinement du brise-lames. Il y a une autre cale de construction à l'extrémité Ouest du quai.

(N00-09.5)

Page 89 — Paragraphe 110, lignes 7 et 8

Supprimer: «Il y ... bassin.»

Remplacer par: La face Sud de l'extrémité du brise-lames Nord offre des profondeurs variant entre 5 et 10 pieds (1,5 et 3 m). La partie intérieure du brise-lames Nord, d'une longueur de 466 pieds (142 m), offre des profondeurs variant entre 1 et 4 pieds (0,3 et 1,2 m). Le côté Nord des brise-lames est protégé par des pierres armées. La face Sud du brise-lames Sud comprend deux parties — 144 et 69 pieds (44 et 21 m) de long, offrant respectivement des profondeurs de 9 et 7 pieds (2,6 et 2 m). Il y a un quai à l'extrémité Sud du bassin que forme les brise-lames; il consiste en deux sections : 108 et 141 pieds (33 et 43 m) de long, offrant des profondeurs variant entre 4 et 6 pieds (1,2 et 1,8 m). Une usine de transformation de poisson est attenante au quai. **Tortoise Rock** gît à quelque 984 pieds (300 m) au Nord du brise-lames Nord. Les abords des installations à Cow Head sont jalonnés par des **bouées**.

(N00-09.6)

Page 89 — Paragraphe 117, ligne 5 – après «l'épi»

Insérer: ; la connaissance des lieux est essentielle. Un **quai**, d'une longueur de 157 pieds (48 m), qui assèche presque entièrement, est attenant au côté Est du pont.

(N00-09.7)

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 90 — Paragraphe 132, ligne 3
Supprimer: 8 et 17 pieds (2,4 et 5,2 m)
Remplacer par: 10 et 13 pieds (2,9 et 4,1 m) (N00-09.8)
- Page 90 — Paragraphe 133, dernière ligne
Ajouter: La face externe du quai est en ruine. (N00-09.9)
- Page 90 — Paragraphe 134, dernière ligne
Ajouter: Un **quai**, d'une longueur de 220 pieds (67 m), offrant une profondeur de 4 pieds (1,2 m) le long de la face externe, longue de 30 pieds (9 m), est implanté dans le rivage à Wild Cove, à faible distance au NE de Wild Cove Head. (N00-10.0)
- Page 90 — Paragraphe 137, lignes 1 à 3
Supprimer: «150 pieds ... externe,»
Remplacer par: d'une longueur de 92 pieds (28 m), offrant une profondeur de 3 pieds (1 m) le long de la face externe, longue de 46 pieds (14 m) et dans un état de délabrement. (N00-10.1)
- Page 90 — Paragraphe 138, ligne 5
Supprimer: 12 pieds (3,7 m)
Remplacer par: 10 pieds (3,1 m) (N00-10.2)
- Page 91 — Paragraphe 139, lignes 5 et 6
Supprimer: d'un chariot-élévateur
Remplacer par: d'une grue roulante de 50 tonnes (N00-10.3)
- Page 91 — Paragraphe 139, dernière ligne
Ajouter: Un **quai** s'allonge du côté Nord de la cale de halage; il offre une profondeur de 17 pieds (5,3 m) le long de la face externe, longue de 72 pieds (22 m). (N00-10.4)
- Page 91 — Paragraphe 146, lignes 3 et 4
Supprimer: 13 et 20 pieds (4 et 6 m)
Remplacer par: 17 et 22 pieds (5,1 et 6,8 m) (N00-10.5)
- Page 91 — Paragraphe 146, dernière ligne
Ajouter: Un **câble sous-marin** désaffecté et une conduite sous-marine s'allongeraient à courte distance du côté SW du quai public. (N00-10.6)
- Page 92 — Paragraphe 148, dernière ligne
Ajouter: Neddy Harbour abrite plusieurs quais privés et une rampe de mise à l'eau. (N00-10.7)
- Page 92 — Paragraphe 151, dernière ligne
Ajouter: Les vestiges d'un quai gisent à quelque 33 pieds (10 m) au NW de l'extrémité du quai, d'où la nécessité d'être prudent. (N00-10.8)

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 92 — Après le paragraphe 151

Insérer: 151.1 Un **quai** public en L, propriété du parc national Gros Morne, est situé près du rivage Nord de Robinson's Cove, sur le côté Nord de East Arm; d'une longueur de 71 pieds (21 m), il offre une profondeur de 3 pieds (1 m) le long de la face externe, longue de 52 pieds (16 m). Une rampe de mise à l'eau est attenante au côté SE du quai. Il y a des emplacements de camping à faible distance du quai; on peut se procurer de l'eau potable.

(N00-10.9)

Page 92 — Paragraphe 158, lignes 2 à 4

Supprimer: «Un ... bâtiments.»

Remplacer par: Un **quai** d'une longueur de 623 pieds (190 m), comprenant quatre faces et offrant des profondeurs variant entre 1 et 7 pieds (0,4 et 2 m), dessert le village de Trout River; eau potable, essence, diesel et électricité disponibles. Un **feu** (199.4), reposant sur un mât, est placé sur le coin SW du quai. Le vent de NE soulève de grosses lames dans l'entrée de Trout River; on a signalé que l'écoulement de la rivière située à proximité se faisait sentir dans le chenal **balisé** et le long du quai. L'entrée de la rivière serait peu profonde et sujette à l'ensablement, d'où la nécessité d'être prudent. On a aussi signalé la présence de nombreuses cages à homard dans l'entrée de Trout River lors de la saison de pêche dans cette zone.

(N00-11.0)

Page 94 — Paragraphe 196, ligne 5 – après «quai.»

Insérer: On peut se procurer de l'eau potable à l'usine de transformation de poisson.

(N00-11.1)

Page 94 — Paragraphe 204, ligne 3

Supprimer: une profondeur de 21 pieds (6,4 m)

Remplacer par: des profondeurs variant entre 11 et 14 pieds (3,4 et 4,3 m)

(N00-11.2)

Page 94 — Paragraphe 204, lignes 4 et 5

Supprimer: «Une usine ... quai.»

Remplacer par: Le quai est équipé d'un appareil de levage.

(N00-11.2)

Page 95 — Paragraphe 207, lignes 2 à 4

Supprimer: «Le quai ... externe.»

(N00-11.3)

Page 95 — Paragraphe 212, lignes 3 et 4

Supprimer: «offrirait ... externe.»

Remplacer par: offre une profondeur de 31 pieds (9,6 m) le long de la face externe. Un **quai** privé se trouve à faible distance au Sud du quai public; les profondeurs varient entre 8 et 12 pieds (2,3 et 3,7 m) le long de la face externe, d'une longueur de 62 pieds (19 m).

(N00-11.4)

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 95 — Paragraphe 214, ligne 2 – après «Point.»
Insérer: Un **quai** public — 82 pieds (25 m) sur 16 pieds (5 m) — offrant une profondeur de 1 pied (0,3 m) le long de la face externe, est situé à faible distance au NE de l'île. (N00-11.5)
- Page 95 — Paragraphe 216, dernière ligne
Ajouter: Une usine de transformation de poisson, privée, est située à Benoit's Cove. (N00-11.6)
- Page 97 — Paragraphe 228, lignes 10 à 12
Supprimer: «Un quai ... l' *Irving*.» (N00-11.8)
- Page 97 — Supprimer le paragraphe 232
Remplacer par: 232 Le **quai** public en T du village de **Summerside**, dans Pettipas Cove, à quelque 3,2 milles à l'ESE de Meadows Point, est dans un état de délabrement; d'une longueur de 125 pieds (38 m), il offre des profondeurs variant entre 2 et 6 pieds (0,5 et 1,7 m) le long de la face externe, longue de 141 pieds (43 m).
232.1 Une usine de transformation de poisson privée, desservie par un quai, est située à faible distance à l'Est de **Spruce Point**, à quelque 1,1 mille au SSW de Pettipas Cove. (N00-11.7)
- Page 97 — Paragraphe 233, lignes 2 à 7
Supprimer: «Un quai ... l'anse.»
Remplacer par: Le port de plaisance, situé sur le rivage Sud de l'anse, offrirait une longueur totale d'amarrage de 1 200 pieds (366 m) environ. La profondeur serait de 9 pieds (2,7 m) le long des appontements. Des **feux** (194.6, 194.7) sont placés sur les extrémités des brise-lames, à l'entrée du port de plaisance. Les services comprennent : eau potable, électricité, douches et buanderie. (N00-11.9)
- Page 195 — Paragraphe 233, ligne 11 (Ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 2/99)
Supprimer: 1,7 m (6 pi)
Remplacer par: 1,5 m (5 pi) (L00-006.1)
- Page 203 — INDEX, après «Fatima46»
Insérer: Fauvette Point56 (N00-12.0)
- Page 213 — INDEX, avant «Spit Shoal 166»
Insérer: Spruce Point.....97 (N00-12.1)
- Page 213 — INDEX, après «Summerside147»
Insérer: Summerside (Humber Arm)97 (N00-12.2)
- Page 214 — INDEX, après «Tortoise Point94»
Insérer: Tortoise Rock.....89 (N00-12.3)

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 100 — Renseignements généraux — Côte atlantique, première édition, 1992 —

Page 17 — Après le paragraphe 123

Insérer: 123.1 Le **Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)** est un nouveau système international qui utilise les toutes dernières technologies de communication par voie terrestre et par satellite ainsi que les systèmes de radiocommunication des navires. Il a été implanté le 1^{er} février 1999. Le système assure une alerte rapide des situations de détresse et un délai minimal dans la coordination des opérations de recherche et sauvetage; aussi, il voit aux communications d'urgence et de sécurité et fournit des renseignements sur la sécurité maritime.

123.2 Une période de transition de 3 à 5 ans est prévue avant l'implantation complète du système au Canada et les Centres des services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne continueront d'assurer une écoute sur la voie VHF 16 (156.8 MHz) et la voie MF 2182 kHz jusqu'en 2003 au moins. Le Canada fournira le SMDSM dans les zones maritimes canadiennes A1, A3 et A4 (*consulter les Aides radio à la navigation maritimes*). En plus des diffusions de l'information de sécurité maritime sur NAVTREX et les appels de groupe améliorés (EGC) INMARSAT, les Centres SCTM de la Garde côtière canadienne vont continuer d'émettre des bulletins de sécurité sur les fréquences MF jusqu'à avis contraire et sur le système de diffusion continue existant sur VHF.

123.3 On recommande fortement aux navigateurs de communiquer avec les **bureaux de Sécurité maritime (Transports Canada)** en ce qui concerne les équipements relatifs au SMDSM que l'on doit avoir à bord.

(N00-13.3)

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 12 — Paragraphe 121, lignes 7 à 10

Supprimer: «**Martinique** ... violents.»

(N00-13.1)

Page 110 — Paragraphe 419, lignes 2 à 4

Supprimer: «. Elle ... Est»

(N00-13.2)

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 53 — Paragraphe 66, lignes 7 et 8

Supprimer: «offrant ... extérieurs.»

Remplacer par: qui serait en ruine.

(N00-13.0)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé à Les Escoumins, première édition, 1992 —

Page 50 — Paragraphe 156, ligne 3

Supprimer: Port Menier

Remplacer par: MENIER

(L00-015.1)

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec, deuxième édition, 1999 —

Page 5 — Paragraphe 33, ligne 4

Supprimer: Saguenay

Remplacer par: SAGUE

(L00-013.1)

Page 56 — Paragraphe 47, lignes 1 à 3

Supprimer: «Le feu ... 70°11'W).»

(L00-016.1)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal, première édition, 1992 —

Page 36 — Paragraphe 223, lignes 4 et 5 (Ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 3/2000)

Supprimer: Ile Sainte-Hélène

Remplacer par: ISH

(L00-013.2)

Page 36 — Paragraphe 225, ligne 4

Supprimer: Ile Sainte-Hélène

Remplacer par: ISH

(L00-013.3)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 16 — Après le paragraphe 189

Insérer: ^{189.1} Une fontaine flottante est installée au fond du port de Salaberry-de-Valleyfield au début de chaque saison de navigation de plaisance; elle est marquée par des **feux** et par des **bouées lumineuses**.

(C00-050.1)

CEN 306 — Baie Georgienne, première édition, 1998 —

Page 85 — Supprimer le paragraphe 44.

(C00-040.2)

Page 87 — Après le paragraphe 90

Insérer: ^{90.1} **Avertissement.** — De nombreux **câbles sous-marins** traversent le chenal entre Picnic Island et Roberts Island.

(C00-046.1)

Page 139 — Supprimer le paragraphe 214.

(C00-040.1)

CEN 307 — North Channel (lac Huron), première édition, 2000 —

Les corrections qui suivent sont des corrections temporaires. Elles seront annulées avec la parution du fascicule des Instructions nautiques *CEN 305 — Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur*.

Page 36 — Paragraphe 157, lignes 2 et 3

Page 37 — Paragraphe 177, lignes 2 et 3

Page 59 — Paragraphe 2, lignes 7 et 8

Page 65 — Paragraphe 109, lignes 4 et 5

Page 67 — Paragraphe 141, lignes 3 à 5

Page 73 — Paragraphe 244, lignes 2 et 3

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 75 — Paragraphe 293, lignes 2 et 3

Supprimer: *le fascicule CEN 305 — Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur*

Remplacer par: *les Instructions nautiques, Grands Lacs, volume 2*

(C00-049.1)

Grands Lacs, volume 2, septième édition, 1993 —

Page 71 — Paragraphe 19, dernière ligne

Supprimer: *, chapitre IV*

Remplacer par: dans le fascicule *CEN 306 — Baie Georgienne*

(C00-048.1)

Page 75 — Paragraphe 120, ligne 2

Page 76 — Paragraphe 132, ligne 2

Page 201 — Paragraphe 3, ligne 4

Supprimer: *chapitre XI*

Remplacer par: *fascicule CEN 307 — North Channel (lac Huron)*

(C00-048.2)

Pages 146 à 200

L'information contenue dans les chapitres IX, X et XI est annulée et se retrouve maintenant dans le fascicule *CEN 307 — North Channel (lac Huron), première édition, 2000*. La première partie du chapitre IX a été annulée par une correction émise dans l'Édition mensuelle n° 1/98.

(C00-048.2)

Page 215 — Après le paragraphe 48

Insérer: 48.1 **Avertissement.** — Le **quai** a été déplacé par les glaces; la face Est est inutilisable en raison des roches émergentes.

(C00-041.1)

Page 216 — Paragraphe 64.1

Annuler la correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 8/95.

(C00-041.2)

Page 216 — Paragraphe 68, lignes 3 à 7

Supprimer: «Le quai ... (12 m).»

(C00-043.1)

Page 216 — Après le paragraphe 83

Insérer: 83.1 **Avertissement.** — Un haut-fond de roches et de gravier, couvert d'au moins 2 pieds (0,6 m) d'eau, gît au large du quai public, à 75 pieds (22,9 m) au Nord de l'extrémité Sud.

(C00-043.2)

Page 225 — Supprimer le paragraphe 286.

(C00-042.1)

Page 225 — Supprimer le paragraphe 288.

(C00-042.2)

Page 225 — Supprimer le paragraphe 291.

(C00-042.3)

Page 226 — Supprimer le paragraphe 293.

(C00-042.4)

Partie 4 – Édition 06/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 233 — Supprimer le paragraphe 105. (C00-047.1)
- Page 236 — Après le paragraphe 178
Insérer: 178.1 Un **feu** (1121) est placé sur la pointe Nord de Burnt Island. (C00-039.1)
- Page 244 — Paragraphe 150, ligne 2
Supprimer: offre une profondeur de 9 pieds (2,7 m)
Remplacer par: offre (1999) une profondeur de 5 pieds (1,5 m) (C00-044.1)
- Page 246 — Supprimer le paragraphe 182. (C00-045.1)
- Page 247 — Après le paragraphe 192
Insérer: 192.1 **Avertissement.** — Une défense cylindrique de béton et d'acier est placée sur le coin SE du quai du poste n° 6 (*United Grain Growers Elevator "A"*). Elle déborde la face du quai, ce qui rend l'**accostage** difficile. Les vents d'Est peuvent rendre l'accostage hasardeux. (C00-045.2)

Partie 5 – Édition 06/2000

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

270.03	Allen Shoal - Bouée à cloche lumineuse cardinale Est NP	52 03 58.2 55 38 52.8	Q(3)	W	10s	Noire, jaune et noire, marquée "NP".	Saisonnier.	Carte:4020 Éd. 06/00
324.14	Nochalik Island	56 19 38.6 61 22 19.3	Fl	W	4s	18.5	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge et blanche sur 3 côtés. 3.7	Saisonnier.	Carte:5049 Éd. 06/00
324.69	Taktok Point	56 24 13.5 61 27 40.3	Fl	W	4s	21.4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge et blanche sur 3 côtés. 3.7	Saisonnier.	Carte:4748 Éd. 06/00
447	Bonavista, brise- lames	Extrémité du brise- lames. 48 38 57.2 53 07 04.5	Q	R	1s	4.5	Mât. 2.1	Lum.0.5 s; obs.0.5 s Saisonnier.	Carte:4849 Éd. 06/00
482.73	Harbour Grace Small Boat, bassin Sud	47 40 23.7 53 14 21	Fl	R	4s	3.3	Mât cylindrique. 1.8	À longueur d'année.	Carte:4849 Éd. 06/00
514.1	Renews Harbour - Bouée lumineuse MR7	46 55 40.9 52 56 48.5	Fl	G	4s	Verte, marquée "MR7".	Saisonnier.	Carte:4844 Éd. 06/00
514.2	Renews Harbour - Bouée lumineuse MR8	46 55 41.3 52 56 47.3	Fl	R	4s	Rouge, marquée "MR8".	Saisonnier.	Carte:4844 Éd. 06/00
515.2	Renews Harbour Channel - Bouée lumineuse MR4	46 55 29.1 52 56 32.1	Fl	R	4s	Rouge, marquée "MR4".	Saisonnier.	Carte:4844 Éd. 06/00

ATLANTIQUE

7.7	Buck Rock - Bouée à cloche lumineuse XA3	44 36 10 66 52 19.9	Fl	G	4s	Verte, marquée "XA3".	À longueur d'année.	Carte:4124 Éd. 06/00
13	Seal Cove - Bouée à cloche lumineuse XAD								Rayer du Livre.	Carte:4124 Éd. 06/00
15 H4181.5	White Horse Islet	44 36 09.7 66 48 25.6	Fl(2)	G	10 s	13.4	Mât, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, carré noir au centre. 6.6	Lum.2 s; obs.10 s Réflecteur radar. À longueur d'année.	Carte:4124 Éd. 06/00

Partie 5 – Édition 06/2000

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume	
17 H4185	Seal Cove, brise- lames						Rayer du Livre. Carte:4124 Éd. 06/00	
18	<i>Joe's Point - Bouée lumineuse XA8</i>						Rayer du Livre. Carte:4124 Éd. 06/00	
18.2	<i>Joe's Point - Bouée lumineuse XA8</i>	44 38 24.2 66 48 47.4	FI	R	4s	Rouge, marquée "XA8". À longueur d'année.	Carte:4124 Éd. 06/00
71 H4120	Letete Passage	Extrémité Ouest de la pointe Greens. 45 02 19.6 66 53 30.6	F	W		17.4	16 Tour hexagonale blanche. 12.0	Feu de secours. À longueur d'année. Cornet - Son 3s; sil.27s. Le cornet est orienté à 180°. À longueur d'année. Carte:4124 Éd. 06/00
73 H4120.4	Morgan Ledge	SW.de la pointe Greens. 45 02 13.9 66 53 36.3	FI	R	6s	5.1 Tour à claire-voie carrée rouge. 6.1	Lum.1 s; obs.5 s Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:4124 Éd. 06/00
74.35	Pomeroy Ledge	45 02 17.7 66 54 41.7	FI	R	4s	2.3 Tour cylindrique rouge. 8.9	Lum.0.5 s; obs.3.5 s À longueur d'année. Réflecteur radar. Carte:4124 Éd. 06/00
100.5 H4089	Saint John Harbour - Alignement	45 16 22.8 66 04 07.9	F	G		20.8 Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour rouge fluorescent, bande verticale noire. 18.0	À longueur d'année.
100.6 H4089.1		333°40' 431.3m du feu antérieur.	F	G		33.6 Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour rouge fluorescent, bande verticale noire. 10.0	À longueur d'année. Carte:4117 Éd. 06/00
116	Swift Point	À l'Ouest de la pointe. 45 16 56.7 66 07 16.8	FI	G	12s	28.1	7 Tour carrée blanche. 13.9	Lum.2 s; obs.10 s Saisonnier. Carte:4141 Éd. 06/00
119	McColgan Point	Au Nord de la pointe. 45 19 56 66 06 34.4	FI	W	12s	11.3	9 Tour carrée. 8.2	Lum.2 s; obs.10 s. Saisonnier. Carte:4141 Éd. 06/00

Partie 5 – Édition 06/2000

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nom- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
120	Bayswater	Côté Ouest de l'inlet Milkish. 45 21 01.7 66 08 01.2	F	R		10.6	Tour carrée blanche. 8.3	Saisonnier. Carte:4141 Éd. 06/00
121	Sand Point	Côté Est de la rivière. 45 20 33.4 66 11 55.8	F	R		22.7	6	Tour à claire-voie rouge, partie supérieure fermée blanche. 17.7	Saisonnier. Carte:4141 Éd. 06/00
122	Belyeas Point	Côté Ouest de la rivière. 45 22 41.4 66 12 57.8	Fl	G	5s	13.6	Tour carrée blanche. 11.3	Lum.1 s; obs.4 s. Saisonnier. Carte:4141 Éd. 06/00
125	Oak Point	Extrémité Est de la pointe, côté Ouest de la rivière. 45 30 26.7 66 04 49.1	Fl	G	10s	15.7	8	Tour carrée blanche. 14.6	Lum.2 s; obs.8 s Saisonnier. Carte:4141 Éd. 06/00
126	Oak Point, quai	Sur le côté Sud du quai, à l'Ouest de la rivière. 45 31 09.8 66 04 35.8	F	G		10.2	Tour à claire-voie. 5.2	Saisonnier. Carte:4141 Éd. 06/00
131.5	Gorhams Bluff	Sur l'escarpement. 45 32 28.8 66 02 04.9	Fl	R	4s	7.8	Tour à claire-voie. 3.5	Saisonnier. Carte:4141 Éd. 06/00
135	Gagetown	Côté Ouest de la rivière. 45 46 06.9 66 08 25.2	F	G		11.9	Tour carrée blanche. 9.7	Saisonnier. Carte:4142 Éd. 06/00
136	Lower Jemseg	Sur l'île Huestis. 45 46 52 66 06 21.5	Fl	R	4s	8.7	10	Tour à claire-voie, trois marques de jour rectangulaires rouges et blanches. 6.5	Saisonnier. Carte:4142 Éd. 06/00
137	Robertson Point	45 52 20.1 66 06 10.8	F	R		12.3	6	Tour cylindrique blanche. 7.5	Saisonnier. Carte:4142 Éd. 06/00
140	Fanjoys Point	45 54 27.9 66 01 22.1	F	R		12.2	6	Mât à claire-voie sur une tour cylindrique blanche, partie supérieure rouge. 7.4	Saisonnier. Carte:4142 Éd. 06/00

Partie 5 – Édition 06/2000

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
141	Cox Point	Sur la pointe. 46 01 02.8 65 59 43.7	Fl R 4s	9.4	Mât à claire-voie, marque de jour rectangulaire lattée rouge fluorescent et blanche. 3.5	Saisonnier. Carte:4142 Éd. 06/00
141.5	Hawkes Point	Côté Ouest de la pointe. 46 04 47.8 65 55 08.8	Iso W 10s	11.2	7	Tour à bandes horizontales rouges et blanches, bande rouge à la partie supérieure. 7.3	Lum.5 s; obs.5 s. Saisonnier. Carte:4142 Éd. 06/00
146 H4078	Cape Spencer	Sur le cap. 45 11 42.5 65 54 35.5	Fl W 11s	61.6	14	Tour cylindrique rouge et blanche. 8.6	Feu de secours. À longueur d'année. Cornet - Son 2s; sil.3s; son 2s; sil.3s; son 2s; sil.48s. Le cornet est orienté à 165°. À longueur d'année. Carte:4116 Éd. 06/00
150 H4076	Quaco	Quaco Head. 45 19 25 65 32 11	Fl W 10s	26.0	21	Tour carrée blanche sur le coin d'un bâtiment carré blanc. 11.6	Lum.pér.10 s. Feu de secours. À longueur d'année. Cornet - Son 3s; sil.27s. Le cornet est orienté à 130°. Carte:4010 Éd. 06/00
162.5 H4034	Ragged Point	Sur le quai. 45 39 35 64 29 18	Fl G 4s	5.8	Tour à claire-voie. 6.6	À longueur d'année. Carte:4010 Éd. 06/00
164 H3928	Île Haute	Sommet de l'île. 45 15 03 65 00 22	Fl W 4s	112.0	Tour à claire-voie. 13.0	La visibilité du feu peut être masquée lorsque le navigateur est à moins de 2.5 milles du feu. À longueur d'année. Carte:4010 Éd. 06/00
166 H3934	Advocate Harbour	Côté Sud de l'entrée. 45 19 06.8 64 47 02.1	Fl W 4s	7.2	6	Tour à claire-voie, marque de jour orange fluorescent. 7.2	À longueur d'année. Carte:4010 Éd. 06/00
187 H3972	Hantsport	Extrémité du quai. 45 04 01 64 10 14	F R	6.0	Tour à claire-voie. 6.6	À longueur d'année. Carte:4140 Éd. 06/00

Partie 5 – Édition 06/2000

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

193 H3932	Black Rock	Rive Sud du chenal Minas. 45 10 12.8 64 45 44.8	Fl(2) W 12s	15.9	10	Tour cylindrique blanche, bandes horizontales rouges. 10.4	Lum.1 s; obs.2 s; lum.1 s; obs.8 s. À longueur d'année. Carte:4010 Éd. 06/00
194 H3930	Harbourville	Près de l'extrémité de la jetée Ouest. 45 09 09 64 48 44.4	Fl R 4s	9.8	Tour à claire-voie. 6.6	À longueur d'année. Carte:4010 Éd. 06/00
199 H3916	Parkers Cove	Extrémité du brise- lames Est. 44 48 49 65 32 21	Fl R 12s	6.0	7	Mât cylindrique. 6.5	Lum.2 s; obs.10 s. À longueur d'année. Carte:4010 Éd. 06/00
278 H3819	Pinkneys Point	Extrémité de la rallonge du brise- lames. 43 42 12.4 66 03 12.5	Fl W 4s	5.0	6	Tour à claire-voie carrée. 3.5	À longueur d'année. Carte:4244 Éd. 06/00
313 H3795	Lower Woods Harbour	Extrémité du quai. 43 31 20.5 65 44 13	Fl R 12s	7.9	5	Tour à claire-voie. 6.6	Lum.2 s; obs.10 s. À longueur d'année. Carte:4210 Éd. 06/00
318.5 H3787.2	Newellton, brise- lames	Coin NE., rallonge du quai. 43 28 24.7 65 38 01.6	Fl R 12s	10.2	Tour à claire-voie. 6.6	À longueur d'année. Carte:4210 Éd. 06/00
1031	Seal Point (Howards Cove), quai	Sur le quai. 46 44 22.9 64 22 46.3	Iso R 2s	8.3	Tour à claire-voie rouge, marque de jour rectangulaire rouge et blanche; triangle rouge fluorescent au centre. 6.4	À longueur d'année. Carte:4906 Éd. 06/00

EAUX INTÉRIEURES

783	Kincardine - alignement						Rayer du Livre.
784							Carte:2261 Éd. 06/00

Partie 5 – Édition 06/2000

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
783	Kincardine - Feu à secteurs	44 10 40 81 38 07	Oc R W G	10s	9.8 Mât cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale orange. 6.1	Lum.5 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s Saisonnier. Rouge de 034° à 099°; blanc de 099° à 103°; vert de 103° à 168°. Cornet - Son 3 s; sil.27 s Le cornet est orienté à 330°. Saisonnier. Carte:2261 Éd. 06/00
784	Kincardine	44 10 38 81 38 18	Fl R	5s	24.4 Tour octogonale blanche, bande verticale orange. 19.2	Saisonnier. Carte:2261 Éd. 06/00
842	Thornbury - Feu à secteurs	44 34 00 80 27 02.2	Oc(3) G W R	10s	8.3 Mât cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale orange. 5.1	Lum.5 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s. Rouge de 164° à 202°; blanc de 202° à 206°; vert de 206° à 240°. Saisonnier. Carte:2283 Éd. 06/00
853	Collingwood - Feu à secteurs	44 30 25.6 80 13 33.9	Oc(3) G W R	10s	13.1 Tour cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale orange.	Lum.5 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s; lum.1 s; obs.1 s Rouge de 148° à 179°; blanc de 179° à 181°; vert de 181° à 212°. Carte:2283 Éd. 06/00
965	Grondine Rock	45 54 15 81 08 42	Fl W	7.5	14.3 Tour cylindrique blanche, parties supérieure et inférieure rouge. 10.6	Lum.0.8 s; obs.6.7 s. Carte:2244 Éd. 06/00
977	Lobster Point						Rayer du Livre. Carte:2205 Éd. 06/00
1051	Bruce Mines, quai	Extrémité du quai dans le village. 46 17 49.8 83 47 23.7	Fl R	4s	8.3	8 Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, triangle rouge au centre. 6.8	Entretenu par la Corporation de la ville de Bruce Mines. Saisonnier. Carte:2250 Éd. 06/00
1121	Burnt Island	48 54 58 88 11 45	Fl W	4s	19.0 Mât cylindrique gris, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 6.1	Saisonnier. Carte:2312 Éd. 06/00
1420.8	Entrée de La Vase River	Sur la deuxième roche de la rive. 46 14 32.3 79 25 29.7	Fl G	4s	5.2 Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, carré noir au centre. 4.9	Saisonnier. Carte:6035 Éd 06/00

Partie 5 – Édition 06/2000

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

EAUX INTÉRIEURES

1421							Rayer du Livre.	
	La Vase River - alignement							Carte:6035 Éd. 06/00
1421.1								
1421	La Vase River	Entrée de la rivière. 46 14 31.9 79 25 28	FI R 4s	6.3	Mât cylindrique , marque de jour rectangulaire rouge et blanche, triangle rouge au centre. 4.7	Saisonnier.	Carte:6035 Éd. 06/00
1494.4	McCallum Point						Rayer du Livre.	
								Carte:6217 Éd. 06/00
1603.5	Entrée de Berens River - Bouée lumineuse CK	52 23 03 97 06 58	Mo(A) W		Bandes verticales rouges et blanches, marquée "CK".	À longueur d'année.	Carte:6268 Éd. 06/00
1624	Warren Landing – Bouée lumineuse C	53 37 28 97 58 02	Mo(A) W		Bandes verticales rouges et blanches, marquée "C".	À longueur d'année.	Carte:6241 Éd. 06/00

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.